



l'action sanitaire ensemble

GDS INFO

ÉDITION 2022
Auvergne Rhône-Alpes



DOSSIER

PARASITISME

P.13

Vers une gestion durable et raisonnée



3. Éditorial
4. GDS de l'Ardèche - Vous accompagner vers l'excellence sanitaire
5. Section apicole - Le Plan Sanitaire d'Élevage Apicole
6. Actions bovines - Un bilan positif qui reflète le travail des éleveurs
8. Biosécurité - Construire un plan de biosécurité adapté à son exploitation
10. Nouvelle section - Section Transformation
11. BVD - Une lutte collective efficace contre la BVD
12. Besnoitiose - Des actions en région pour maîtriser cette parasitose
13. **PARASITISME - VERS UNE GESTION DURABLE ET RAISONNÉE**
36. Statuts sanitaires - Faire un point sur son troupeau pour mieux avancer !
37. Parasite des équidés - Comment limiter l'infestation parasitaire ?
38. Volailles - Coccidiose : quelles gestions possibles ?
39. Porcin - Une situation sanitaire sous surveillance
40. Varroa - Destructeur d'abeille
41. Les 4 germes - La flore pathogène du lait
42. Le registre d'élevage - Un document essentiel
44. Petits ruminants - De nombreuses actions sont menées aux côtés des éleveurs de petits ruminants
46. Organisation du GDS 07 - Le conseil d'administration
47. Adresses utiles



- | | |
|--|---|
| <p>P. 14 Le parasitisme
Connaître les parasites pour une gestion durable</p> <p>P. 16 Strongles gastro intestinaux
Des vers fréquents aux conséquences parfois graves</p> <p>P. 18 Parasitisme et pâturage
Gestion du parasitisme au pâturage</p> <p>P. 19 Stratégie de traitement
Traiter les strongles au bon moment</p> <p>P. 20 Antiparasitaire
Voie d'administration et délais d'attente</p> <p>P. 21 Strongles digestifs
Vers Le Traitement Ciblé Sélectif</p> <p>P. 23 Lutte raisonnée
Le Traitement Ciblé Sélectif en pratique</p> | <p>P. 25 Les strongles respiratoires
De la toux au pâturage : penser aux strongyloses pulmonaires</p> <p>P. 26 Les maladies parasitaires du foie
Grande Douve et Petite Douve</p> <p>P. 27 Les paramphistomes
Des parasites d'accumulation</p> <p>P. 28 Parasitisme bâtiment
Cryptosporidiose et coccidiose : limiter leur impact</p> <p>P. 30 Prolifération des tiques
Comment vivre avec et savoir doser les risques</p> <p>P. 33 La gale
Très contagieuse et répandue en élevage ovin</p> <p>P. 34 Parasitisme externe
Les poux</p> <p>P. 35 Insectes
Piqûres désagréables et transmission de maladies</p> |
|--|---|

La crise de la Covid 19 que nous avons traversée est l'exemple même de l'importance d'une gestion collective du risque sanitaire. Si elle n'a pas facilité notre tâche nous avons su surmonter cette épreuve, sans pénaliser les projets en cours dans nos GDS. Je dirais même que notre adaptation à ce contexte difficile a motivé une dynamique régionale forte, malgré la jeunesse de notre grande région, que nous ne pourrions que maintenir.

Sur le plan technique les projets en cours avancent bien et répondent aux objectifs que nous nous sommes fixés. Le travail de fond conduit par notre réseau dans chaque département, en région et au niveau national, constitue une base solide pour des projets et actions de terrain réussis. Le suivi quotidien des différents programmes sanitaires est efficace. Le programme collectif de lutte contre la BYD est l'exemple type d'un projet anticipé et parfaitement préparé par nos équipes, attendu sur le terrain et d'une efficacité redoutable. La réalisation d'autres projets comme la certification de notre activité de formation, la création de notre nouvelle section transformation, nos différents travaux de communication et d'information,... sont autant de réussites qui ne peuvent que motiver nos efforts.

La gestion des problématiques et des enjeux de demain devra s'inscrire dans cette lignée. Je pense à la Besnoitiose par exemple pour laquelle il est désormais important d'envisager une gestion plus collective. Je pense à la mise en place de la nouvelle Loi de Santé Animale qui nous pose encore de nombreuses questions auxquelles il faudra répondre dans les mois à venir. Je pense aux thématiques de la biosécurité, du bien-être animal, de la résistance aux antibiotiques ou aux antiparasitaires et plus généralement au concept du One Health qui sont autant de sujets au cœur de notre domaine de compétence, sur lesquels nous sommes attendus et pour lesquels nous avons tous notre rôle à jouer. Les enjeux sont importants et nous saurons relever le défi pour améliorer chaque jour la santé de nos troupeaux en tenant compte des besoins des éleveurs, des évolutions du monde agricole et de notre société tout en conservant cette proximité qui nous est chère.

Alors je veux pour finir, remercier sincèrement l'ensemble de nos adhérents, nos équipes et nos partenaires techniques ou financiers. C'est grâce à vous que les différents projets se poursuivent et aboutissent. La gestion sanitaire ne peut être que collective et c'est en continuant à avancer ensemble que nous améliorerons encore la qualité sanitaire de nos troupeaux. Merci à chacun d'entre vous de contribuer à l'excellence sanitaire de notre cheptel d'Auvergne Rhône-Alpes.

Vous trouverez dans cette édition 2022 du GDS Info toutes les actualités sanitaires nécessaires. Nous avons cette année orienté notre dossier technique sur le parasitisme car les problématiques actuelles de résistances aux antiparasitaires et de pollution de l'environnement prennent de plus en plus d'importance. Les GDS vous accompagneront dans l'évolution des pratiques pour mieux gérer et mieux traiter les troupeaux. Je vous en souhaite bonne lecture.

Jean-Luc FERRET, président FRGDS Auvergne Rhône-Alpes

Les actions du GDS sont décidées par les éleveurs élus et sont conduites dans le seul intérêt de tous les éleveurs du territoire.

GDS DE L'ARDÈCHE

**Vous accompagner
vers l'excellence
sanitaire**



© Anais Lévêque

Une équipe de 7 salariés, engagée à vos côtés. ▲

LE GDS ET SON ÉQUIPE

Le GDS 07 est une association pilotée par un Conseil d'Administration composé de 26 membres élus (p. 46) qui s'appuie sur un réseau de 140 délégués communaux. L'accompagnement technique et administratif est assuré par 7 salariés (de gauche à droite) : Fabrice MEJEAN, Sylvie GLEIZE, Jérôme DUBOSC, Margot BRIE, Christian BOULON, Marlène BROCHIER, Aurélie SOULIER (remplaçante de Maryline METAUD durant son congé maternité).

LES ACTIONS PRINCIPALES DU GDS

Cette liste n'est pas exhaustive et évolue en fonction de l'actualité sanitaire et des besoins des éleveurs.

Gestion des maladies réglementées

- Gestion des prophylaxies obligatoires
- Gestion des avortements
- Gestion des qualifications de cheptel : indemne IBR et varron
- Gestion des introductions bovines et édition des ASDA
- Gestion de l'éradication de la BVD et de la qualification « bovin garanti non-IPI »

Gestion et prévention des maladies d'élevage

- Kit intro bovin et statuts sanitaires ovins-caprins
- Gestion des plans de maîtrise et d'assainissement (Besnoitiose, Fièvre Q, Chlamydia, Paratuberculose, Border Disease) – visite sanitaire
- Maîtrise du parasitisme : coprologies
- Qualité colostrale et transfert d'immunité
- Plan OSCAR (Observatoire et Suivi des Causes d'Avortements chez les Ruminants)

Actions de solidarité

- Fonds de Solidarité Sanitaire de l'Élevage (FSSE) : étude,

suivi et apport d'une aide technique et financière aux éleveurs en difficultés

- Crédit recherche : appui technique et financier au diagnostic dans le cas d'une situation complexe
- Visite spécifique et « chéquier jeune installation »

Services

- Opti'traite, Net'Traite, Certi'traite et Dépos'traite
- Diagnostic d'ambiance des bâtiments d'élevage
- Qualité de l'eau
- Audit biosécurité porc
- Lien avec Agro-Direct (vente de petits matériels d'élevage et produits) et FARAGO ou autres intervenants pour le parage, la désinfection des bâtiments...

Actions sanitaires apicoles

- Programme Sanitaire d'Élevage (PSE) : lutte contre le varroa et diffusion d'informations
- Lutte contre le frelon asiatique : www.frelonsasiatiques.fr

Formation des éleveurs et information

- Sessions de 1 à 2 jours sur 3 à 4 thèmes sanitaires spécifiques par an + « Rendez-vous sanitaires »* et contrôle à blanc*
- Bulletin annuel GDS Info – Info délégués – Fil Sanitaire – Mailing – SMS – Page Facebook – Site Internet
- Articles de presse et fiches techniques
- Réunions d'information par secteur

■ Margot BRIE ■

* Nouveau.

+ d'infos

ardèche
LE DÉPARTEMENT

Le Conseil Départemental de l'Ardèche aide financièrement les éleveurs (réalisation des prophylaxies et des plans d'éradication, prévention à l'introduction d'animaux...).

La section apicole du GDS mène des actions pour améliorer la situation sanitaire des ruchers.

SECTION APICOLE

Plan Sanitaire Elevage, TSA et visites de rucher



© GDS 07

Contrôle d'une ruche. ▲

La gestion collective du sanitaire est la clef pour avoir des colonies d'abeilles en bonne santé. Ainsi, en accompagnant les apiculteurs sur les questions sanitaires nous cherchons à perfectionner la gestion sanitaire des ruchers. La section apicole du GDS de l'Ardèche possède un Plan Sanitaire d'Elevage (PSE) concernant la lutte contre le varroa, elle peut donc délivrer les médicaments à prix privilégiés (soit une réduction de 30 % environ). C'est dans ce contexte qu'un réseau de Techniciens Sanitaires Apicoles a été mis en place sur le département.

QU'EST-CE QUE LE PSE ET POURQUOI Y ADHÉRER ?

Malgré les mesures prophylactiques mises en œuvre, des maladies peuvent se développer dans un rucher. Ceci est particulièrement vrai pour la loque américaine et la varroose, ce qui nécessite de recourir à des traitements. C'est dans ce sens que la section apicole du GDS07 a demandé l'agrément d'un PSE.

Les objectifs sont de :

- diffuser les bonnes pratiques sanitaires apicoles aux apiculteurs pour limiter le développement des maladies et les résistances aux molécules utilisées
- inciter les apiculteurs à agir de manière préventive contre la varroose présente dans la totalité des ruchers du département en abaissant la pression du parasite à un seuil tolérable par la colonie
- utiliser uniquement les produits ayant une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) pour conserver au miel sa réputation de produit de qualité
- mettre à disposition des apiculteurs la procédure d'utilisation des médicaments afin d'obtenir le meilleur résultat
- inciter les apiculteurs à tenir à jour un registre d'élevage pour

permettre un meilleur suivi sanitaire des colonies d'abeilles. Le PSE de la section apicole du GDS07 est le seul PSE agréé du département.

QU'EST-CE QU'UN TSA ?

Un TSA est un(e) apiculteur(trice) qui a suivi une formation sanitaire qui lui confère un statut reconnu. Il/elle a pour mission principale d'effectuer des visites sanitaires auprès des apiculteurs adhérents au PSE. Il est le référent sanitaire sur son secteur.

Ses objectifs :

- apporter des réponses aux interrogations des apiculteurs et les aider si besoin
- accompagner techniquement les apiculteurs sur le plan sanitaire (surveillance, prévention, lutte contre les dangers sanitaires)
- réaliser les visites relatives aux déclarations de mortalités à la demande du vétérinaire et celles du PSE

QU'EST-CE QU'UNE VISITE DE RUCHER ?

Sur la période des 5 ans de validité de l'agrément du PSE, tous les apiculteurs adhérents au PSE doivent être visités par le vétérinaire conseil de la section apicole du GDS ou un TSA. Cette visite est obligatoire dès qu'une commande de médicament a été passée.

C'est un temps d'échanges lors duquel le TSA peut apporter des informations, d'éventuels conseils, et faire remonter les expériences de terrain sur les maladies apicoles. Rappeler si nécessaire le cadre réglementaire.

La section apicole du GDS œuvre dans la lutte contre le frelon asiatique : www.frelonsasiatiques.fr.

■ Margot BRIE, Fabrice MEJEAN ■

De nombreuses actions sont menées aux côtés des éleveurs bovins du département.

DES ACTIONS MENÉES AVEC BRIO

Un bilan positif qui reflète le travail des éleveurs



Maîtriser les maladies pour des bovins en bonne santé. ▲

L'engagement des éleveurs ardéchois sur la thématique sanitaire est considérable. Les actions menées à leurs côtés sont importantes. L'ensemble de ces actions montre l'engagement depuis des années des éleveurs pour préserver l'état sanitaire excellent du département.

LA PROPHYLAXIE ANNUELLE

L'Etat confie au GDS, par convention, la gestion des prophylaxies annuelles bovines obligatoires. Les maladies concernées sont la brucellose, la leucose et la tuberculose. D'octobre à avril tous les détenteurs de bovins sont concernés. Dans les troupeaux allaitants ou ne livrant pas de lait en laiterie, les recherches brucellose et leucose se font sur prises de sang. Dans les troupeaux qui livrent du lait en laiterie ces mêmes recherches sont faites sur lait de tank.

Pour la tuberculose bovine des dépistages sont programmés uniquement en cas de risque avéré ou suite à un lien épidémiologique.

LA QUALIFICATION IBR

La Rhinotrachéite Infectieuse Bovine (IBR) est dépistée chaque année avec les mêmes modalités que la brucellose et la leucose. Actuellement 97% des détenteurs bovins ardéchois sont qualifiés indemne en IBR. Il ne reste plus qu'un seul bovin connu positif en IBR. L'IBR est également recherchée lors de chaque introduction de bovin.

L'ASSAINISSEMENT DE LA BESNOITIOSE

Les ardéchois ont compris depuis des années l'intérêt de dépister à titre individuel (la majorité des troupeaux

l'a fait). Des actions collectives pour assainir par zone géographique ont été lancées par le GDS. Le Coiron en a bénéficié en 2020 et cette année ce sont les hauts Plateaux Ardéchois qui ont été concernés. La zone centre et nord Ardèche sera faite en 2022.

BILAN DE L'OPÉRATION COLLECTIVE DES HAUTS PLATEAUX

138 dépistages (5321 prises de sang, 212 bovins positifs soit 3,98 % dans 45 élevages)

Sur les 45 élevages positifs :

- **28 élevages avec 1 ou 2 bovins positifs**
- 8 élevages avec 3 à 5 bovins positifs
- 4 élevages avec 6 à 8 bovins positifs
- 3 élevages avec 11 à 18 bovins positifs
- 1 élevage avec 50 bovins positifs

105 plans besnoitiose sont en cours sur l'ensemble du département au 01/09/2021.

LA LUTTE CONTRE LA BVD

Le dépistage et la surveillance des troupeaux sont obligatoires. En seulement 2 ans d'application, les résultats sont excellents : **97 % des veaux nés sont dépistés**. Grâce à cela, ce sont 165 IPI qui ont pu être identifiés et éliminés, permettant d'avancer à grands pas vers la fin de la circulation de ce virus. 60 éleveurs se sont engagés dans un plan d'assainissement. Le travail collectif est important dans l'éradication de cette maladie.

LES CONTRÔLES À L'INTRODUCTION

Contrôler les bovins lors d'introduction est à faire

systématiquement. La recherche de certaines maladies est obligatoire par la réglementation nationale (IBR, BVD). Pour la besnoitiose et la paratuberculose les recherches ont été généralisées en Ardèche depuis 2020. Les prises de sang réalisées permettent de connaître le statut sérologique des bovins introduits. Suite à ces contrôles le GDS assure l'impression et l'envoi des nouvelles ASDA (cartes vertes) portant le numéro EDE de l'éleveur introducteur.

CONTRÔLE MACHINE À TRAIRE (TOUTES ESPÈCES)

Le GDS assure la maîtrise d'œuvre territoriale pour l'action contrôle des installations de traite. Il assure l'agrément et le suivi des agents des concessions conventionnées.

OPTI' Pour l'année 2020, 364 contrôles ont été réalisés, 195 en bovins, 155 en caprins et 14 en ovins. 70 % de ces contrôles sont effectués par le GDS. Les 30 % restant sont réalisés par les 11 concessionnaires agréés.

Pour rappel, le contrôle **Opti'traite** est obligatoire dans le cadre de la conditionnalité des aides PAC mais aussi pour l'adhésion à la Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage (CBPE) en bovins et du Code Mutuel de Bonnes Pratiques en caprins.

CERTI' Le GDS réalise les suivis **Certi'Traite** en collaboration avec les concessionnaires agréés (voir tableau). Toutes les installations neuves ou d'occasions ainsi que les installations rénovées (plus de 5000€) doivent faire l'objet d'un Certi'Traite. Ce contrôle doit être réalisé dans les huit semaines après la mise en service. 57 % des machines contrôlées en 2020 avaient au moins un défaut de conformité. Vous pouvez aussi demander au GDS 07 dès la réflexion de votre projet « machine à traire » des conseils et/ou les coordonnées des entreprises agréées.

DEPOS' Le contrôle du système de dépose automatique est aussi réalisable par le GDS.

En 2020, 13 installations équipées de dépose automatique ont été vérifiées, 9 en caprins et 4 en bovins. Ce contrôle n'est pas à réaliser systématiquement chaque année mais il ne doit pas être négligé. Dès le moindre signe d'alerte sur les critères de qualité du lait ou lors de la mise en fonction du système de décrochage automatique, la vérification de l'homogénéité du seuil de décrochage est à vérifier.

NET' La dernière action proposée est le contrôle du nettoyage des installations de traite. En 2020, 22 installations de traite toutes

espèces confondues ont bénéficié de ce contrôle. 1/3 n'est pas conforme lors du premier passage. Ce contrôle permet entre autres de régler la quantité d'eau, le dosage des lessives et la température de l'eau. Des économies non négligeables sont possibles en utilisant les quantités optimisées tout en garantissant le bon nettoyage de l'installation de traite.

Concessionnaires agréés Certi'traite

Concessionnaire	Marque distribuée
Bouvet Thierry 07410 COLOMBIER LE VIEUX	GEA
DAE 07440 ALBOUSSIERE	DELAVAL
ETS Misery 07370 ECLASSAN	DELAVAL
ETS Manhaval-Fabre 12450 CALMONT	DELAVAL
Isère Elevage 38260 LA COTE ST ANDRE	DELAVAL
SARL Basty 42220 BURDIGNES	GEA
SARL Jeannet Debit 42590 NEULISE	DELAVAL
Sodiaal Union Sud Est 42350 LA TALAUDIÈRE	BOUMATIC
Malhomme Roger 43000 AIGUILHE	
Reymond machine a traire 43370 SOLIGNAC SUR LOIRE	
SAS Charles Chapuis 43370 SOLIGNAC SUR LOIRE	GEA
Alpes Leman Robotique 74540 ST FELIX	LELY

L'AMBIANCE DU BÂTIMENT D'ÉLEVAGE (TOUTES ESPÈCES)

Le bâtiment est un lieu important pour assurer des bonnes conditions de vie et limiter les problèmes sanitaires des animaux. Sachant que la température et l'humidité sont les facteurs principaux de développement des microbes, il est primordial de s'assurer du bon renouvellement de l'air dans le bâtiment. Pour vous accompagner le GDS vous propose de faire un diagnostic complet de votre bâtiment.

Déroulement du diagnostic bâtiment

1 Observations du bâtiment et des animaux

- Etat du bâtiment : charpente, bardage, pannes
- Propreté des aires d'exercice et des zones de couchage
- Humidité, poussière
- Présence d'ouvertures entrées et sorties d'air
- Volume du bâtiment
- Répartition des animaux
- Respect des surfaces de vie des animaux
- Propreté des animaux, état général
- Types d'animaux (âge)
- Odeurs anormales
- Luminosité

2 Synthèse des résultats et proposition d'améliorations

■ Margot BRIE, Sylvie GLEIZE, Fabrice MEJEAN, Jérôme DUBOSC ■

Protéger son élevage des problèmes sanitaires est possible par la mise en place de mesures simples. Toutes les espèces animales sont concernées.

BIOSÉCURITÉ

Construire un plan de biosécurité adapté à son exploitation



BIOSÉCURITÉ

Pour une meilleure maîtrise de la santé de mon troupeau

C'est du bon sens et c'est peu onéreux...



La biosécurité est un outil de prévention majeur qui contribue fortement à la protection des élevages. ▲

La biosécurité consiste à appliquer des mesures qui peuvent être appelées « gestes barrières ». Ces mesures sont destinées à prévenir l'introduction d'agents pathogènes (bactéries, virus, parasites) dans son élevage. Elles doivent également permettre de limiter l'expression clinique de maladies quand les pathogènes sont déjà présents. La prise en compte de la contamination des élevages voisins et de la faune sauvage fait aussi partie des mesures de biosécurité. Enfin il faudra s'assurer que ces agents pathogènes ne soient pas transmis à l'Homme. Certaines des mesures à mettre en place font l'objet de réglementations et d'autres relèvent de bonnes pratiques d'élevage. Elles sont d'ores et déjà appliquées dans des élevages mais l'amélioration de leur mise en place constitue une priorité pour les filières.

LA BIOSÉCURITÉ 5 POINTS À MAÎTRISER POUR QUE LE PATHOGÈNE

1. N'entre pas dans le troupeau : réaliser des contrôles par prises de sang sur les animaux avant de les introduire (kit introduction en bovin, statut sanitaire en caprin).
2. Ne circule pas dans le troupeau : commencer par s'occuper des animaux les plus jeunes et terminer par ceux en quarantaine ou malades (appliquer la marche en avant).
3. Ne sorte pas du troupeau : nettoyer et désinfecter le matériel utilisé en commun.
4. N'infecte pas l'homme : porter des gants pour manipuler les cadavres d'animaux, les délivrances, pour effectuer certains soins.



5. Ne contamine pas l'environnement et la faune sauvage : entretenir les abords de l'élevage et les clôtures pour limiter les contacts. Distribuer la nourriture loin des clôtures et des zones boisées.

CONSTRUIRE SON PLAN DE BIOSÉCURITÉ

Chaque éleveur, quelles que soient les espèces présentes sur son exploitation construira un plan adapté à son élevage. Ce plan devra évoluer dans le temps en fonction des changements (modification de bâtiment, nouveau matériel, etc.).

L'élaboration du plan de biosécurité est l'occasion de réfléchir à l'organisation globale de son élevage. Il est à réfléchir avec l'ensemble des personnes intervenant sur l'exploitation.

Le plan comportera à minima :

Le plan de l'élevage et la circulation des animaux et personnels.

Le plan de nettoyage/désinfection des bâtiments.

La gestion des nuisibles (désinsectisation, dératisation).

La gestion des cadavres d'animaux.

Pour obtenir la liste complète contactez le GDS.

■ Sylvie GLEIZE ■

+ d'infos

Éleveurs de ruminants faites un auto diagnostic de la situation actuelle de votre élevage, lien ci-dessous : <https://www.gdsfrance.org/biosécurité-en-élevage/>
Le GDS07 forme les détenteurs de porcs à la biosécurité et prochainement les bovins, contactez-nous.

ssa.msa.fr

Hélène,
conseillère en prévention,
MSA Ain-Rhône.

**Vous voulez savoir
comment bâcher
et débâcher votre
remorque en toute
sécurité.**

L'information que vous cherchez est forcément sur ssa.msa.fr.
Plus de 250 documents sont à votre disposition gratuitement.
Et si vous souhaitez être accompagné, Hélène est là pour vous.

**SSA.MSA.FR : LE SITE INTERNET DE RÉFÉRENCE EN SANTÉ
ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL EN AGRICULTURE**



La vie d'un atelier de transformation sur l'exploitation nécessite l'aide d'experts du domaine sanitaire, les GDS sont là pour vous accompagner.

NOUVELLE SECTION

Section Transformation



Une section Transformation a été créée au sein du GDS AuRA. Son but est simple, en partenariat avec les autres organismes qui œuvrent dans le domaine, elle accompagnera les éleveurs en quête de conseils, de soutien et d'accompagnement dans la mise en place ou le développement d'un atelier de transformation au sein de leur exploitation. La qualité sanitaire des produits nécessite une gestion sanitaire rigoureuse du troupeau à l'atelier de transformation. **Les GDS, experts de la santé animale, ont aussi développé de nombreuses compétences en matière d'hygiène alimentaire dans certains départements.** La volonté des Présidents de la région est d'étendre ce service aux départements qui le souhaiteront. C'est Bruno Grange (Président du GDS du Rhône) qui préside désormais cette nouvelle section transformation et s'attache à développer des actions utiles et efficaces à destination des éleveurs engagés dans un projet de création ou de développement d'une activité de transformation dans sa globalité.

L'accompagnement des éleveurs concernés se déclinera en six axes que sont : les prérequis autour de l'installation, la sécurité sanitaire dans sa globalité, la gestion des risques technologiques, la prévention en amont de l'atelier de transformation, la connaissance et la lecture de la réglementation et la formation autour des problématiques d'hygiène alimentaire en transformation. Bien sûr afin d'être en mesure d'accompagner efficacement les éleveurs, toutes les filières de productions sont concernées avec la volonté forte de travailler en synergie avec l'ensemble des

partenaires déjà présents sur ces problématiques.

L'année 2021 était celle de la construction de cette nouvelle section Transformation. Les objectifs ont été définis et les actions ont été construites et animées en fonction des besoins du terrain. Les services proposés sont nés de la volonté des éleveurs pour les éleveurs, afin de combler le vide que peuvent subir certains éleveurs désireux de mettre en place d'eux-mêmes leur atelier de transformation. Cette section permettra ainsi d'orienter de la meilleure manière qui soit les éleveurs dans leur projet afin de répondre à des attentes réglementaires et sociétales en évolution permanente.

Comme tout nouveau projet, il nécessite vos retours de terrain pour être adapté aux différents besoins. Chaque proposition, remarque, demande, participera à la force de cette action en ajoutant de nouvelles cordes à notre arc selon vos besoins et dans l'intérêt certain de la qualité sanitaire des produits transformés sur nos exploitations.

+ Infos

N'hésitez pas à contacter votre GDS pour toute question ou suggestion. Les besoins des éleveurs participeront à la mise en place de cette nouvelle section.

La Diarrhée Virale Bovine, maladie aux conséquences multiples est maintenant gérée efficacement grâce à l'effort mené collectivement par tous les éleveurs de France.

BVD

Une lutte collective efficace contre la BVD



Le virus de la BVD est très contagieux, il conduit à la création de deux types d'infectés. L'un est virémique transitoire : ce bovin est malade et contagieux quelques semaines, avant que son immunité n'arrive à faire face au virus en l'éliminant. L'autre est Infecté Permanent Immunotolérant (IPI) : ce bovin naît avec le virus et l'excrète massivement à vie en contaminant son entourage, avant de mourir prématurément. Il est essentiel de l'éliminer dès que possible. Sur le plan technico-économique, les conséquences sont souvent importantes. On estime que le coût de la BVD est d'environ 60 à 90 € par vache et de 12 à 19 € pour 1 000 litres de lait. Ces moyennes ne reflètent pas l'importance des pertes subies lors de la naissance d'une série d'IPI qu'il faut éliminer rapidement.

Ce sont ces conséquences qui ont conduit les GDS à engager une lutte massive et collective contre la BVD. Basée sur le volontariat depuis les années 2000, la lutte s'est accélérée en 2019 avec une réglementation à part entière et le déploiement du dépistage obligatoire des veaux à la naissance sur toute la région.

Aujourd'hui, après deux ans de lutte collective, les résultats sont très bons et signent une belle réussite de ce début de programme :

- 98 % des élevages ont mis en place le dépistage des veaux à la naissance
- 97 % des veaux de la région sont dépistés
- 0.15 % des veaux sont dépistés positifs

Ces résultats viennent récompenser les efforts de chaque éleveur. Une telle diminution du taux de positifs (divisé par 10 en deux ans) est assez exceptionnelle avec ce type de virus pour être soulignée. Les retours du terrain sont excellents et viennent saluer l'implication efficace des techniciens de nos GDS et des vétérinaires. Les services de l'État ont également décidé de renforcer les sanctions pour les quelques derniers éleveurs réticents.

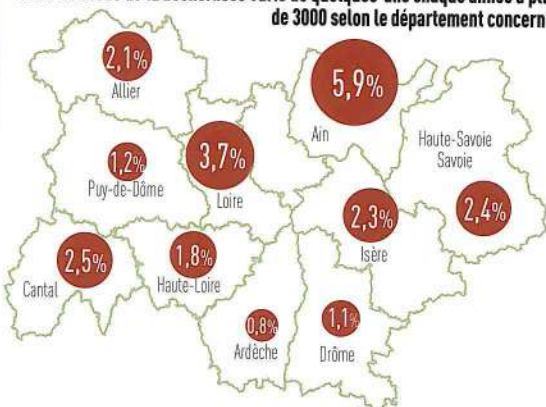
La lutte collective contre la BVD doit continuer dans cette voie. Le dépistage systématique associé à l'élimination des IPI constitue la clé de voûte de ce programme. L'association des mesures de biosécurité (dépistage à l'introduction/rassemblement, quarantaine, vaccination, ...), viennent renforcer ce dispositif et doivent être mises en place efficacement. Dès que le contexte épidémiologique le permettra, le dépistage sérologique prendra le relais tel qu'il a été prévu. Les efforts qui ont conduit à la réussite du lancement de ce programme doivent se poursuivre pour atteindre les objectifs fixés. La lutte contre la BVD, en bonne voie, est l'affaire de tous.

La prévention et l'assainissement précoce des cheptels infestés de besnoitiose sont favorisés par des actions proposées par les GDS départementaux.

BESNOITIOSE

Des actions en région pour maîtriser cette parasitose

L'ensemble des départements de la région Auvergne Rhône-Alpes propose des actions pour favoriser la recherche de la besnoitiose au moment de l'introduction d'un bovin dans un cheptel. Le nombre de bovins concernés par une recherche de la besnoitiose varie de quelques-uns chaque année à plus de 3000 selon le département concerné.



Taux de résultats positifs parmi les bovins dépistés en besnoitiose à l'introduction. ▲

QUELQUES RAPPELS

La besnoitiose est une maladie parasitaire transmise par des insectes piqueurs comme les taons ou les stomoxes. Elle est incurable, et aucun vaccin n'est à ce jour disponible.

Les individus infectés ne présentent pas toujours de signes cliniques. Un animal malade pourra avoir de la fièvre, des larmolements ou des œdèmes aux membres. Au stade ultime, on observera des dépilations et un épaississement cutané, ainsi qu'une dégradation de l'état général du bovin. Les taureaux, globalement plus sensibles à la maladie, présenteront un risque important de stérilité.

DES ACTIONS PROPOSÉES EN RÉGION AURA

Pour faire face à cette maladie désormais bien installée dans notre région, l'ensemble des GDS départementaux propose des actions de prévention et d'assainissement : réunions d'information, appui technique pour la mise en place des plans d'assainissement, accompagnement financier pour la réalisation de dépistages ou l'élimination de bovins connus positifs.

La besnoitiose étant une maladie non réglementée, des différences sont observées dans les modalités de suivi et de mise en place de ces actions. Rapprochez vous de votre GDS pour connaître les décisions prises localement.

DE NOUVEAUX OUTILS POUR GAGNER EN EFFICACITÉ

En plus des analyses sérologiques sur sang, utilisées en routine, d'autres moyens permettent aujourd'hui d'approfondir le suivi des élevages touchés et d'envisager de perfectionner encore celui-ci dans les années à venir.

Plusieurs départements ont ainsi mis en place une surveillance sérologique sur lait de mélange. Des recherches sont également en cours sur la réalisation d'analyses sur biopsies de peau, permettant de hiérarchiser les animaux les plus contagieux et donc à réformer en priorité.

Les conseillers des GDS peuvent également s'appuyer sur la dynamique régionale et sur des échanges réguliers entre départements.

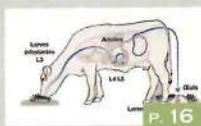
DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ QUI RESTENT ESSENTIELLES

Tous les départements de la région promeuvent le dépistage des bovins introduits dans un troupeau, souvent par le biais d'un « kit introduction ». En moyenne 2,2 % des bovins introduits dans la région font l'objet d'un dépistage à l'achat avec des différences selon le département considéré (voir encadré).

Ce dépistage seul ne permet pas de prévenir l'introduction de la maladie dans un troupeau. Il reste essentiel de maintenir une surveillance régulière des cheptels, et de gérer au mieux les rassemblements.



Le parasitisme
Connaître les parasites
pour une gestion durable



Strongles gastro intestinaux
Des vers fréquents aux conséquences
parfois graves



Parasitisme et pâturage
Gestion du parasitisme
au pâturage



Stratégie de traitement
Traiter les strongles au bon moment



Antiparasitaire
Voie d'administration
et délais d'attente



Strongles digestifs
Vers le Traitement Ciblé Sélectif



Lutte raisonnée
Le Traitement Ciblé Sélectif
en pratique



Les strongles respiratoires
De la toux au pâturage : penser aux
strongyloses pulmonaires



**Les maladies parasitaires
du foie**
Grande Douve et Petite Douve



Les paramphistomes
Des parasites d'accumulation



Parasitisme bâtiment
Cryptosporidiose et coccidiose :
limiter leur impact



Prolifération des tiques
Comment vivre avec et savoir
doser les risques



La gale
Très contagieuse
et répandue en élevage ovin



Parasitisme externe
Les poux



Insectes
Piqûres désagréables
et transmission de maladies

Il est important de connaître les différents parasites et d'apprendre à les gérer en raisonnant les traitements.



LE PARASITISME

Connaître les parasites pour une gestion durable

DÉFINITION

Parasite : Organisme animal ou végétal qui se nourrit strictement aux dépens d'un hôte d'une espèce différente, de façon permanente ou pendant une phase de son cycle vital.

Parasitisme : État d'un organisme qui vit aux dépens d'un organisme d'une autre espèce, que l'on appelle l'hôte.

LES DIFFÉRENTS PARASITES

Parasites internes et externes (voir tableaux).

IMPORTANCE DE LA GESTION DU PARASITISME EN ÉLEVAGE

Le parasitisme, notamment interne, est présent dans tous les élevages pâturants. Il est difficile d'estimer les pertes économiques engendrées par une infestation car elles sont liées à la nature du parasite, au niveau d'infestation, au stade physiologique des animaux, au mode de conduite de l'élevage et au niveau de production du troupeau. Cependant, on peut observer dans des troupeaux contaminés un retard de croissance sur les jeunes, une baisse de la production laitière (en quantité et en qualité), une baisse de l'immunité rendant les animaux plus sensibles aux autres pathologies, des problèmes de reproduction, etc. On estime que les traitements antiparasitaires représentent 20 % des frais vétérinaires annuels dans les élevages (source institut de l'élevage).

L'utilisation systématique des mêmes molécules antiparasitaires depuis des années a conduit à l'apparition de résistances chez les parasites. Ainsi, les traitements deviennent moins efficaces voire sans effet, et l'arsenal thérapeutique déjà restreint se retrouve encore amoindri.

Les antiparasitaires sont des biocides : ils agissent non seulement contre les espèces ciblées par le traitement

mais aussi contre celles présentes dans le milieu. En effet, une fois administrées aux animaux, les molécules antiparasitaires sont éliminées par les déjections des animaux et se retrouvent dans les fumiers, lisiers, pâtures, cours d'eau, etc. Elles conservent parfois leurs propriétés initiales et sont susceptibles d'intoxiquer voire de tuer les insectes coprophages, et ainsi avoir un impact sur l'ensemble de la chaîne alimentaire. Elles peuvent également représenter un danger pour les organismes aquatiques.

Depuis quelques années, on observe chez les consommateurs et les citoyens un souhait de se tourner vers des produits plus respectueux de l'environnement et une méfiance quant à l'éventuelle présence de résidus de traitements dans les denrées alimentaires. Pour répondre aux attentes de l'éleveur sur le volet sanitaire, technico-économique ainsi qu'à celles de la société sur la protection de l'environnement et la qualité des productions agricoles, il est possible de gérer le parasitisme en raisonnant les traitements (nombre de traitements, sélection des animaux à traiter, moyens techniques, diagnostics...). Cette approche passe par la connaissance des parasites et la mise en place de traitements ciblés sélectifs où seuls les animaux qui le nécessitent sont traités.



Parasites internes

	Strongyles Respiratoires	SGI (Strongyles Gastro-Intestinaux)	La Grande Douve	Le Paramphistome	Le Ténia (Agneaux)	Oocystes et cryptosporidiose (jeunes animaux)	Neosporose	Toxoplasmosse
Localisation	Voies Respiratoires	Caillette	Foie	Rumen	Intestin Grêle		Cellules	
Symptômes	Troubles respiratoires et toux	Perte de Croissance importante, diarrhée	Amaigrissement, anémie	Diarrhée, ballonnements, douleur et amaigrissement	Sub-anémie, laine sèche-cassante - « frisottée », diarrhée, constipation, ballonnement, complications infectieuses (entérotoxémie)	Diarrhée colorée avec consistance « mayonnaise », amaigrissement, perte d'appétit	Avortements, mortalités, naissances de jeunes faibles	
Infestation	Ingestion de larves infestantes lors de la consommation d'herbe / Lors de pâturage dans des zones humides				Par voie oro-fécale		2 modes de transmission : Horizontale : Ingestion de ration contaminée par matière fécale d'un chien hôte définitif du parasite, Verticale : in utero par le placenta de mère au veau	Transmission du chat aux ruminants se fait souvent par voie orale (ingestion d'aliments ou d'eau contaminés par des fèces de chats excréteurs). Une contamination verticale peut aussi s'effectuer (de la mère au fœtus)
Evolution	Migration dans l'organisme jusqu'à la localisation cible. Provoque d'importantes perturbations métaboliques. Pondent des œufs qui seront excrétés dans les bouses et contamineront les pâtures par la suite					Ookystes détruisent les cellules intestinales, maladie très contagieuse (eau, bottes, vêtements peuvent être des vecteurs)		Contamination des pâtures très faible

Parasites externes

	Certaines Mouches (Myases)	Poux / Puces	Tiques	Gale papirogrique	Gale chirogrique	Gale sarcoptrique	Besnoitiase	Œstres
Localisation	Arrière-main, oreilles, base des cornes, pieds	Peau, tête, bas des membres postérieurs	Peau	Dos puis descendant sur les flancs	Membres, scrotum, pis	Tête	Peau	Cavités nasales
Symptômes	Démangeaisons Perte de poils Isolement Amaigrissement	Démangeaisons Rougeurs Dermatoses Perte de poils	Fièvre Abattement	Démangeaisons Perte de poils Croûtes Amaigrissement Nervosité	Démangeaisons Croûtes Diminution de la fertilité (mâles)		Hyperthermie Œdèmes Stérilité des mâles Crevasses	Obstruction quasi totale des narines Pertes de production Amaigrissement Pneumonies
Evolution	Début et fin d'été	L'hiver	Au pâturage	Lors de la rentrée en bâtiments Et/ou de rassemblements d'animaux		Par insectes piqueurs et/ou aiguilles réutilisées	Fin printemps et en été par jetages et éternuements.	

Les strongles digestifs sont des parasites fréquents qui affectent l'estomac et les intestins des ruminants.



STRONGLES GASTRO INTESTINAUX

Des vers fréquents aux conséquences parfois graves

Différents strongles de plusieurs familles sont présents dans le tube digestif des ruminants (caillette, intestin grêle et gros intestin) dès qu'ils pâturent.

UN CYCLE EN LIEN AVEC LE PÂTURAGE

Le cycle comporte une phase à l'intérieur de l'hôte et une phase dans le milieu extérieur ; il est identique pour chaque strongle digestif des bovins, ovins ou caprins. Les œufs pondus par les vers adultes sont expulsés dans les matières fécales. Ils évolueront en larves qui seront ingérées (au stade infestant L3) par les ruminants au pré. Celles-ci vont se loger dans la caillette ou l'intestin avant de se transformer en adultes. Il existe un phénomène d'hypobiose, par exemple pour *Ostertagia* chez les bovins : certaines larves vont s'enkyster dans la muqueuse de la caillette pour passer l'hiver.

ACTION PATHOGÈNE VARIABLE

L'action pathogène des strongles est liée à leur présence qui irrite la muqueuse digestive et entraîne une malabsorption des nutriments par l'animal, ainsi qu'à la spoliation qu'ils exercent pour se nourrir du contenu intestinal, de tissus voire du sang de leur hôte (comme *Haemonchus* dans la caillette des petits ruminants).

DES SIGNES CLINIQUES PARFOIS MARQUÉS

Les strongles digestifs peuvent entraîner des symptômes assez peu spécifiques : baisse de production, mauvais état général, poil terne et piqué, amaigrissement, ... Les jeunes animaux sont plus sensibles donc les signes sont plus marqués : diarrhée, retards de croissance, en particulier en première saison de pâture. Les larves en hypobiose engendrent des troubles digestifs plus importants lorsqu'elles émergent quelques mois plus tard. Les parasites hématophages peuvent être à l'origine de muqueuses pâles (signe d'anémie) et un œdème de l'auge si l'infestation est forte.

DES ANALYSES POUR SURVEILLER L'INFESTATION

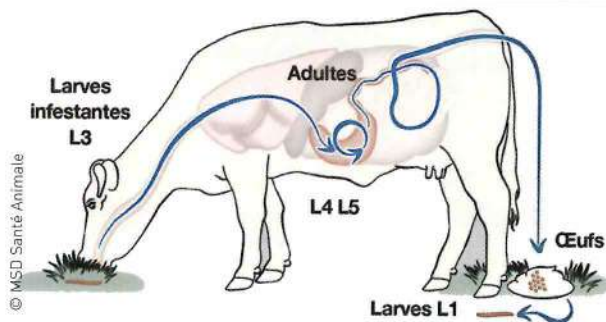
Les signes étant assez tardifs à apparaître, l'observation des animaux peut être complétée par des examens de laboratoire afin d'estimer l'infestation parasitaire et prévoir la stratégie de traitement :

- Coproscopie : chez un animal atteint ou au sein d'un lot, un prélèvement de fèces est réalisé pour une observation au microscope au laboratoire ou par le vétérinaire. Les œufs observés sont comptés (résultat rendu en « œuf par gramme ou opg ») afin de se rendre compte du niveau d'infestation par les strongles.

- Dosage du pepsinogène dans le sang : il est augmenté en cas de lésions causées par les strongles de la caillette. Ce test est fiable pour les animaux de première saison de pâture.

- A l'occasion d'une autopsie, on peut observer certains parasites à l'œil nu (par exemple *Haemonchus* dans la caillette des petits ruminants).

■ Perrine MATRAT, GDS Rhône ■



◀ **Cycle des strongles digestifs (exemple d'*Ostertagia*, parasite de la caillette des bovins).**

LIVRAISON DU LUNDI AU SAMEDI MATIN
PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

BÉTON ET MATÉRIAUX
AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

04 78 48 58 48

BML MATERIAUX
04 78 48 68 57



WWW.BETONALYON.FR



Allflex[®]

Livestock Intelligence™

**Une large gamme
de lecteurs pour un
accompagnement quotidien**

Légers, maniables et simples d'utilisation,
**nos lecteurs sont compatibles
avec les principaux logiciels de
gestion de troupeau.**

Lecteur
LPR



Lecteur
APR250



Lecteur
APR600



Lecteur
AWR250



Lecteur
AWR300



Lecteur
RS420



ALLFLEX EUROPE S.A.S.
35 Rue Des Eaux - 35500 Vitré, France
TÉL. : +33 (0)2 99 75 77 00

www.allflex.global/fr
Suivez notre actualité
via nos pages   Allflex France

La mise à l'herbe, une période à risque vis-à-vis des parasites. Limiter la contamination c'est raisonner la conduite du pâturage.



PARASITISME ET PÂTURAGE

Gestion du parasitisme au pâturage

A la mise à l'herbe, les animaux sont constamment exposés aux parasites et en particulier aux strongles gastro-intestinaux (SGI). Dès lors que les herbivores pâturent, ils sont infestés par ces vers ronds. Les larves des SGI sont ingérées avec le bol alimentaire et évoluent en parasites adultes dans l'appareil digestif de l'animal. Une fois excrétés dans les fèces de l'animal, les œufs se développent en larves sur les pâtures.

RÉDUIRE LA PRESSION PARASITAIRE

Chargement et surpâturage : En doublant le nombre d'animaux sur une surface donnée, on quadruple le niveau d'infestation. Limiter le chargement réduit la pression parasitaire. Ainsi, moins ils sont nombreux sur la pâture et plus ils deviennent sélectifs en contournant les bouses.

Il est recommandé de sortir les animaux quand l'herbe atteint au moins 5 à 6 cm pour limiter l'ingestion de larves infestantes puisque 80 % de ces larves sont



situées dans les 5 premiers centimètres d'herbe.

Pâturage tournant : En augmentant le nombre de parcelles, le temps de rotation est plus long ce qui diminue les risques parasitaires. Il est recommandé un retour sur les parcelles entre 25 et 30 jours, ces délais sont cohérents avec le cycle du parasite et limitent la recontamination des animaux. Ils sont cependant très dépendants des conditions climatiques.

Pâturage mixte ou alterné : Faire pâturer alternativement des bovins et des animaux d'autres espèces non-sensibles aux mêmes parasites permettrait de réduire la charge parasitaire et indirectement de limiter les phénomènes de résistances. Les SGI présentent une spécificité élevée pour leurs hôtes, peu d'helminthes sont capables d'infester simultanément deux espèces différentes.

Durant les 2 premières années de pâturage, les jeunes sont particulièrement sensibles aux SGI il est donc intéressant de privilégier les parcelles qui n'ont pas été utilisées au cours de l'année par des animaux de 2^{ème} saison. Faire pâturer les jeunes derrière des adultes peut également être une stratégie, puisque ces derniers, partiellement immunisés, sont de mauvais recycleurs de larves.

Entretien des pâtures : faucher l'herbe entre deux saisons de pâturage permet de réduire la contamination des parcelles par les larves infestantes puisque les larves ne survivent pas à une conservation en foin ou en ensilage. Le repos prolongé des pâtures est également un moyen d'assainir les prairies. Enfin, épandre uniquement du fumier composté limite la contamination des pâtures. L'élévation de la température est propice à la destruction des œufs et des larves.

■ Clémence LEGRAND, GDS Isère ■

Le traitement contre les strongles doit tenir compte du parcellaire, du climat, de l'immunité, tout en limitant les pertes de production sur les bovins.



STRATÉGIE DE TRAITEMENT

Traiter les strongles au bon moment

UNE PROLIFÉRATION PARASITAIRE RAPIDE

Les strongles ont un cycle court. La charge parasitaire peut donc s'accroître rapidement en saison de pâture, d'autant plus que la durée du cycle diminue avec l'élévation des températures extérieures, passant de 6-8 semaines à 1 mois.

L'infestation est donc importante en fin d'été si les animaux ne changent pas de pâture. De fait, à cette période et sans traitement, un animal peut héberger plus de 150 000 parasites. Or, un bovin perd du poids avec plus de 20 000 parasites et est malade à plus de 40 000.

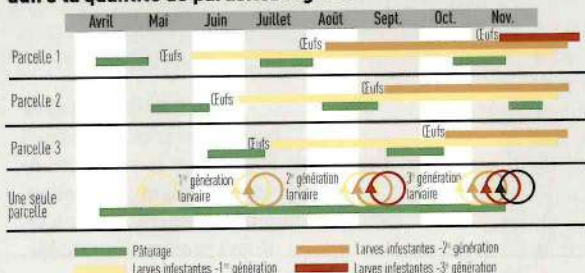
INFLUENCE DU PARCELLAIRE ET DU CLIMAT

Lorsque les bovins changent de parcelle, ils pâturent sur un lieu faiblement contaminé et le risque de maladie parasitaire est reculé de 3 à 4 semaines. Avec plusieurs changements, le risque peut devenir nul, puisque les bovins quitteront la parcelle avant une multiplication trop intense des parasites (voir encadré). C'est la présence prolongée des bovins sur une pâture qui augmente le risque de maladie.

En estive, la période de pâture est longue, mais si le chargement est faible, le risque parasitaire est limité.

En revanche, un chargement excessif induit du surpâturage et un risque accru d'ingestion de parasites.

Exemple d'un pâturage en rotation sur trois parcelles ou sur une unique parcelle*. La fréquence de rotation permet de réduire la quantité de parasites ingérés



Le surpâturage existe aussi lors de sécheresse. Cependant, comme la complémentation en fourrage provoque la diminution de la part de l'herbe dans la ration, la pression parasitaire n'est pas très intense. En revanche, plus le printemps est chaud ou précoce, plus le pic des larves infestantes est important et le risque de maladie avancé.

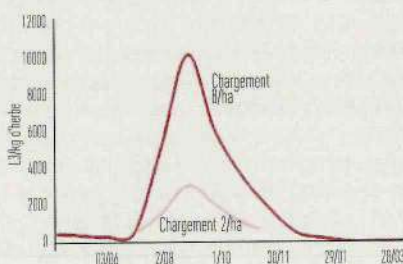
L'EFFET DE L'ÂGE

En première année de pâture, les jeunes bovins ne sont pas immunisés et le parasite se multiplie dans leur organisme. On estime qu'un Temps de Contact Effectif (TCE) de 8 mois entre les strongles et un bovin est nécessaire pour que l'animal acquiert une immunité et évite la maladie. Dans ce TCE, il est nécessaire de tenir compte de l'âge de sortie des veaux, qui fait varier la part d'herbe dans la ration. On doit également prendre en compte les traitements effectués pendant la saison de pâture (un traitement avec des avermectines induit une période de 4 à 6 semaines sans contact avec le parasite).

QUAND TRAITER ?

A la rentrée du troupeau, l'utilité d'un traitement sera à évaluer lot par lot après analyses. Au pâturage, la décision peut être aidée par des outils « expert » prenant en compte la météo, le parcellaire et de l'âge des animaux. Il faut veiller alors à utiliser un traitement non toxique pour l'environnement.

La quantité de larves infestantes augmente avec le chargement des parcelles*



* D'après Philippe Camuset

Le mode d'administration et le délai d'attente sont des composantes importantes d'un traitement qui doivent être pris en compte.

ANTIPARASITAIRE



Voie d'administration et délais d'attente

Les délais d'attente ont été mis en place pour garantir au consommateur l'innocuité des produits consommés. Ils sont définis en fonction du devenir des molécules antiparasitaires dans l'organisme de l'animal et varient selon la molécule utilisée, l'espèce, le produit, mais aussi le mode d'application. Les antiparasitaires sont nombreux et leurs délais d'attente variables. Ils vont de 0 jour à plusieurs mois en fonction des molécules choisies. Il est donc essentiel de se référer aux conseils de son vétérinaire pour choisir et utiliser ces traitements. Les délais d'attente sont réglementés et contrôlés, ils doivent être respectés à l'heure près. Aussi leur notification dans le carnet sanitaire est essentielle.

La voie d'administration du médicament utilisé, prend également de plus en plus d'importance dans l'utilisation des traitements vis-à-vis des problématiques de résistance des parasites aux antiparasitaires et de pollution de l'environnement. **L'utilisation des pour-on est particulièrement montrée du doigt dans plusieurs études scientifiques récentes. La logique est assez simple, même si le dosage efficace précisément défini pour le traitement est respecté, la variabilité de la dose délivrée lors de l'administration pour-on réellement reçue par l'animal est importante.** Et pour cause, il est difficile d'appliquer le produit strictement sur la ligne du dos (couleur, écart), les animaux se frottent (murs, buissons, brosses), se lèchent et sont exposés aux intempéries (pluie, vent). Ce problème est décrit comme facteur d'aggravation du développement des résistances car la dose, réduite, n'est plus efficace et les parasites ne sont plus éliminés en totalité. Ils s'habituent à la molécule initialement toxique et développent des résistances. Sur le plan environnemental le problème est similaire, la part de produit non absorbée par l'animal se retrouve dans l'environnement et dégrade la faune coprophage et la flore. Les bousiers, par exemple, essentiels à la



vie d'une parcelle voient leur population se réduire et le temps de dégradation des bouses double voire triple. La germination des végétaux semble aussi être impactée. Les antiparasitaires injectables, largement utilisés dans les pays voisins pour leur précision et leur rapidité d'action, évitent ces dérives, car la dose efficace directement injectée est absorbée en totalité par l'animal.

ATTENTION

Le pour-on n'est pas adapté au Traitement Ciblé Sélectif car la variabilité de la dose reçue (couleur, frottement, léchage, pluie) engendre des résistances, il faut préférer l'injectable.

Dans les systèmes pâturants, un élevage sans strongles gastro-intestinaux n'existe pas. Il est donc nécessaire d'en maîtriser l'infestation tout en limitant les conséquences sanitaires et économiques.



STRONGLES DIGESTIFS

Vers le Traitement Ciblé Sélectif

Le moyen de maîtrise du parasitisme est souvent l'utilisation d'anthelminthiques. Cependant, si celle-ci est insuffisamment raisonnée, elle entraîne le développement de vers résistants. Aujourd'hui, il est donc nécessaire de mieux utiliser ces traitements. Pour cela il s'agit de répondre à deux questions majeures « quand traiter » et « qui traiter » chez les bovins, les ovins et les caprins. On parle du Traitement Ciblé Sélectif (TCS) ou du traitement Raisonné Individualisé (TRI).

POURQUOI METTRE EN PLACE LE TCS ?

Parce que des résistances aux vermifuges sont fréquentes dans toutes les espèces (ovines, caprines ET bovines). D'où viennent ces résistances : de l'utilisation fréquente de molécules de la même famille exerçant une forte pression de sélection sur les parasites, de sous-dosage, de traitement d'un lot d'animaux complet sans laisser de population de parasites refuge et de la stratégie du « dose and move », selon laquelle les animaux sont traités puis déplacés vers une pâture saine en milieu de saison.

De plus, cette résistance est héréditaire (transmise de génération en génération de parasite). Or, la ressource en vermifuge est limitée, les délais de développement de nouvelles molécules sont très longs et la résistance arrive rapidement après la mise sur le marché d'un nouveau médicament.

Il est donc nécessaire de limiter l'usage des antiparasitaires pour diminuer la pression de sélection (conservation de populations refuges), répondre aux critères de l'agriculture durable préservant la biodiversité, et ne pas entraver le développement de l'immunité.

QU'EST-CE QU'UNE POPULATION REFUGE ?

Une population refuge est une population de parasites non confrontée à un traitement antiparasitaire. **Pour**

maintenir une population refuge au sein d'un troupeau la règle veut que l'on ne traite qu'une partie seulement des animaux. Les animaux non traités hébergent donc la population refuge. Cette population refuge permet d'éviter l'apparition de résistances en diluant les vers résistants au traitement, sélectionnés chez les animaux traités. La population refuge dans un troupeau permet de conserver un équilibre acceptable entre les parasites sensibles et résistants (qui eux prennent rapidement la place laissée par les parasites éliminés par les traitements).

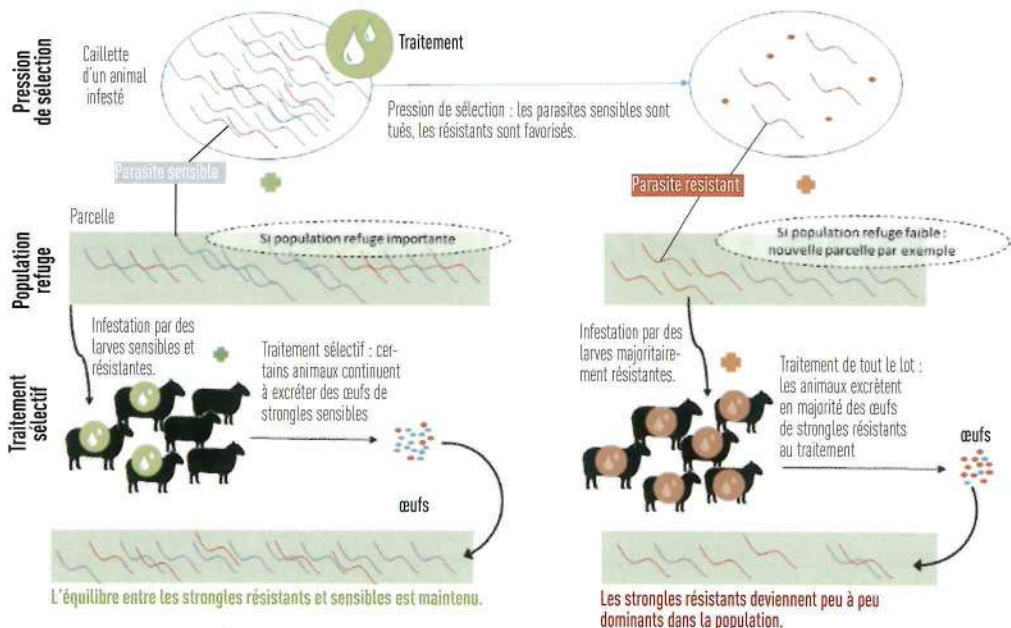
QUI TRAITER ?

On considère que 20 % des animaux hébergent 80 % des populations de parasites, qu'au sein d'un même lot, tous les individus n'ont pas la même sensibilité au parasitisme et qu'il convient de cibler les traitements sur les plus fragiles. Les critères de choix peuvent varier selon les espèces et les catégories d'animaux.

En bovins :

Chez les génisses, on vise l'acquisition de l'immunité vis-à-vis des strongles. Elle est possible à condition que le TCE (Temps de Contact Effectif) avec les parasites soit suffisant. Le TCE correspond à la durée de pâturage des génisses (période pendant laquelle elles sont en contact avec les larves L3 infestantes se trouvant dans l'herbe) à laquelle il faut soustraire toutes les périodes de traitements rémanents, de sécheresse et de forte complémentation. On estime qu'il faut un TCE de 8 mois sur les 2 premières années de pâture pour que l'immunité contre les strongles soit acquise. Le choix du traitement sera dicté par le résultat des analyses effectuées (dosage du pepsinogène, copro individuelle) et par l'observation des animaux (poil, état, ...).

Chez les vaches adultes, le traitement devrait être rare si l'immunité a bien été acquise au cours de leurs 2 premières années de vie. Dans les faits, l'immunité est parfois insuffisante. Cependant, traiter tous les animaux n'apporte aucune garantie d'avoir une hausse



Notions de pression de sélection, population refuge et traitement sélectif.

de la production laitière. Pour rentabiliser le traitement, il faut donc choisir les adultes à traiter.

On choisira les primipares dans les troupeaux dont l'immunité acquise est insuffisante (dosage du pepsinogène sur les génisses). On interviendra dans les troupeaux dont le niveau d'herbe pâturée est élevé : au moins deux mois au printemps, avec trois quarts d'herbe dans la ration, puis deux mois en été-automne avec 50 % d'herbe. On sélectionnera les vaches ayant vêlé en cours de saison de pâturage et faibles productrices dans le troupeau comparativement aux autres vaches au même stade de lactation et de moins de 200 jours de lactation depuis le dernier vêlage. On fera confiance au bon sens de l'éleveur et à son observation (état, poil).

Pour les petits ruminants. Chez les jeunes, l'objectif visé est également l'acquisition de l'immunité à la faveur d'une mise en contact douce (peu de parasites présents) et longue (un minimum de 5 mois est nécessaire). Elle est cependant moins bonne qu'en bovin (surtout en caprin). Le traitement devra donc être raisonné en fonction de l'âge (jeunes adultes à privilégier), de la période de mise-bas mais également de l'observation des animaux (état corporel, aspect de la laine ou des poils, muqueuse de l'œil, ...). Il devra s'appuyer sur

des analyses de coproscopies (le mélange étant très pertinent). Il ne faut pas non plus oublier de traiter avant la mise à l'herbe les animaux achetés afin d'éviter d'introduire des parasites résistants.

Enfin, pour savoir si on a de la résistance dans un élevage et pour quelle famille de molécules, il faut faire un test de réduction de l'excrétion fécale post-traitement en prenant l'attache du vétérinaire praticien (coproscopie effectuée dans les 10 à 14 jours qui suivent un traitement).

Le traitement antiparasitaire n'est qu'un outil parmi d'autres pour gérer le parasitisme. La gestion du pâturage, la gestion de l'alimentation, la sélection génétique d'animaux résistants aux parasites, notamment, sont autant de moyens possibles à coupler pour améliorer l'efficacité de la lutte.

■ Florence BASTIDE, GDS Haute-Loire ■

Paroles d'éleveurs et de vétérinaires sur un changement de pratique en matière de lutte contre les strongles gastro-intestinaux.

LUTTE RAISONNÉE

Le Traitement Ciblé Sélectif en pratique

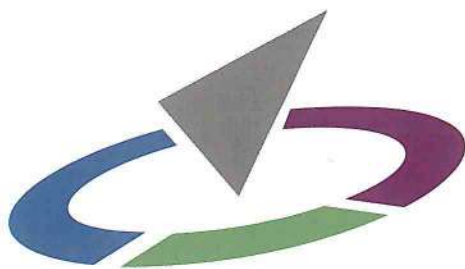
A chaque troupeau son Traitement Ciblé Sélectif (TCS). Si certains éleveurs et vétérinaires cherchent la rentabilité maximale du traitement en travaillant précisément sur les résultats de production (lait, GMQ), d'autres expliquent simplifier le choix des vaches à traiter. Le ciblage prioritaire des premières lactations dont l'immunité n'est pas encore pleinement efficace, des hautes productrices pour préserver la production et des vaches dites « à problème » déjà sollicitées par d'autres pathologies est un ciblage efficace. Certains choisissent même de traiter les vaches en fonction de leur état corporel, de leur état de forme, selon leur ressenti. En fait peu importe le protocole de ciblage, tout le monde peut commencer rapidement et efficacement son traitement ciblé sélectif en respectant simplement deux critères : celui de ne traiter qu'une partie du troupeau tout en traitant en priorité les vaches qui en ont le plus besoin.

Les éleveurs ayant opté pour le TCS s'accordent à dire que les bénéfices sont là où ils les attendaient. **Le coût de traitement est réduit puisque seuls les animaux qui en ont besoin sont traités et la rentabilité est augmentée car les animaux sélectionnés sont ceux qui répondent le mieux au traitement (gain en lait, GMQ).** Au-delà de l'aspect économique, sont également cités l'aspect environnemental et la lutte contre la résistance des strongles aux antiparasitaires. La faune coprophage et la flore sont confrontées à moins de molécules toxiques pour elles et les populations de parasites résistants, dilués dans les populations de pa-



rasites sensibles qui constituent des refuges, restent minoritaires.

Côté vétérinaire le Dr Laurent Dravigney (Cantal) est lui aussi convaincu par le Traitement Ciblé Sélectif (TCS), également pour ses intérêts technico-économiques, environnementaux et en matière de lutte contre les résistances. Il a lui-même participé, avec 6 de ses éleveurs, à une vaste étude nationale conduite sur plus de 120 troupeaux français, par Nadine Ravinet enseignante-chercheuse à l'école Nationale Vétérinaire de Nantes. Cette étude a permis de déterminer des critères efficaces de sélection des vaches à traiter pour optimiser la rentabilité du traitement et lutter contre les résistances en traitant seulement une partie du troupeau. Pour le docteur Dravigney, le TCS est une démarche d'avenir qui, même si elle est parfois complexe à mettre en œuvre, a tout son sens à l'heure actuelle.



GDS

Auvergne

Rhône-Alpes

L'action sanitaire ensemble

IMERYS, LEADER MONDIAL DES SPÉCIALITÉS MINÉRALES POUR L'INDUSTRIE

Les minéraux, garants d'une filtration de pointe pour la transformation des produits agricoles.

- ▶ Extraite au coeur de la France à Murat dans le Cantal et utilisée dans toute l'Europe, la terre de diatomée est essentielle à la filtration des céréales fermentées, des saumures de fromagerie ou encore des jus de fruits
- ▶ Il s'agit d'une substance naturelle non traitée chimiquement au service de l'agriculture
- ▶ La terre de diatomée est recyclée à plus de 95% après utilisation comme fertilisant dans l'agriculture



IMERYS

www.imerys.com

Les troubles respiratoires aux pâturages ne sont pas exceptionnels chez les ruminants domestiques. Souvent, il ne s'agit pas d'une infection bactérienne ou virale mais de strongles respiratoires.



LES STRONGLES RESPIRATOIRES

De la toux au pâturage : penser aux strongyloses pulmonaires

Les strongyloses pulmonaires sont des maladies de pâturage à caractère saisonnier (les symptômes sont observés principalement en été et au début de l'automne). Elles affectent surtout les jeunes ruminants de première saison de pâture qui n'ont pas encore développé leur immunité. Cependant, l'introduction d'un animal porteur latent au sein d'un cheptel non immunisé peut les faire apparaître à tout moment.

La plus connue dans nos régions est la dictyocaulose encore appelée « toux d'été » ou « bronchite vermineuse ». Ces parasites de grande taille se localisent au stade adulte dans les bronches et la trachée. Il existe une autre espèce de strongles respiratoires : les protostrongles qui sont peu pathogènes.

DIAGNOSTIC

Le diagnostic s'appuiera sur :

- L'épidémiologie : la catégorie d'animaux atteints (principalement les jeunes de première saison d'herbe) et l'époque de l'expression des symptômes (au moins 4 à 7 semaines après la mise à l'herbe),
- La clinique : toux quinteuse provoquée par un effort (elle devient plus grasse au fur et à mesure de l'évolution), de la bave mousseuse lors d'épisodes de toux et sans fièvre,
- La coproscopie : la récolte de fèces doit se faire à l'aide d'un gant de fouille dans le rectum de l'animal et non au sol. Ce sont les larves qui seront recherchées. En effet, les œufs de strongles respiratoires éclosent au cours de leur élimination par l'animal à l'inverse des strongles digestifs. Ces larves sont très sensibles, l'acheminement au laboratoire sous couvert du froid doit être très rapide (certains vétérinaires peuvent proposer cette analyse).
- L'autopsie : mise en évidence des stades adultes dans les bronches et la trachée.

TRAITEMENT

Les benzimidazoles et le lévamisole sont adulticides mais actifs de façon incomplète sur les stades larvaires d'ou



Les jeunes sont les plus sensibles aux strongyloses respiratoires. ▲

leur intérêt en cas de toux déjà présente : action flash (effet purge). A l'inverse, les macrolides antiparasitaires (livermectines, milbémécines) présentent une activité moins immédiate, mais une rémanence de plusieurs semaines. Cette rémanence empêche la réinfestation et ainsi la recontamination des pâtures.

PRÉVENTION

Elle reposera sur :

- La rotation des animaux sur des pâtures non contaminées,
- La séparation des jeunes et des adultes à la mise à l'herbe et ne pas faire pâturer les jeunes animaux, plus sensibles, sur des parcelles déjà contaminées par des adultes. Les jeunes doivent se contaminer progressivement pour pouvoir acquérir une immunité,
- Retrait des parcelles des animaux malades ou sévèrement infestés pour éviter de nouvelles contaminations.

■ Sébastien MOUILLARD, GDS Ain ■

Ces parasites peuvent avoir des conséquences zootekniques non négligeables. Comment les diagnostiquer et les maîtriser ?



LES MALADIES PARASITAIRES DU FOIE

Grande Douve et Petite Douve

La Grande Douve (*Fasciola hepatica*) et la Petite Douve (*Dicrocoelium lanceolatum*) se développent dans les tissus du foie et les canaux biliaires des ruminants. La grande douve est hématophage (se nourrit de sang) contrairement à la petite douve qui se nourrit de bile. La grande douve se retrouvera sur des prairies humides disposant de gîtes à limnées, hôte intermédiaire du parasite. Quant à la petite douve, son cycle de développement est plutôt lié à des terrains secs et calcaires mais l'escargot terrestre, l'un des hôtes intermédiaires du parasite, a besoin d'humidité pour survivre.



d'infestation. Lorsqu'il n'est pas possible d'éviter la contamination, les zones infestées pourront être pâturées par des animaux moins sensibles (bœufs, animaux en engraissement). Des traitements à des

périodes stratégiques en troupeaux fortement infestés chez les petits ruminants pendant 2 à 3 ans réduiront le risque de grande douve.

Pour la petite douve, la prévention thérapeutique sera privilégiée dans les troupeaux positifs en fin de pâturage. Chez les petits ruminants, elle permettra d'améliorer l'état corporel des animaux gestants. Chez les bovins, les traitements d'hiver réduiront l'excrétion fécale qui entraîneront une diminution de la contamination de l'environnement à la mise à l'herbe.

TRAITEMENT

Le néboubim et l'albendazole sont les seules molécules actives sur *Dicrocoelium* (hors Autorisation de Mise sur le Marché pour les bovins)

Pour la petite douve, l'administration d'un douvicide est envisagé à partir de 300 œufs/gramme de crottes chez les petits ruminants et lorsque la prévalence de coprosopies positives est supérieure à 30 % chez les bovins.

Un fasciolicide sera administré dès que la grande douve est présente chez les animaux. On prendra en compte le délai entre la fin de l'infestation et la date de traitement pour le choix du douvicide (certaines molécules ne sont pas actives sur tous les stades de *Fasciola*).

■ Ludivine VALOT, GDS Allier ■

DIAGNOSTIC

Petite douve

• Clinique / épidémiologique

Forme aiguë très rare (hépatite nécrosante = inflammation du foie).

Forme chronique : symptômes non spécifiques (amaigrissement, faible anémie, parfois diarrhées en cas d'infestation massive chez les caprins et ovins).

• Coprologique

Bovins : excrétion fécale faible / aléatoire.

Multiplier les coprosopies sur plusieurs années pour apprécier le risque parasitaire.

Ovins/caprins : excrétion forte et continue.

Coprosocopia individuelle sur au minimum 5 animaux/lot.

• Post mortem

- Saisies abattoir (certificat de saisie)

- Autopsies (lésions hépatiques, présence des parasites)

Grande douve

• Clinique / épidémiologique

Forme chronique : anémie, amaigrissement, œdèmes.

• Coprologique

Irrégularité du rejet des œufs / absence d'œufs dans les crottes. Rejet tardif des œufs : au moins 3 mois après l'infestation. Prélèvements : analyse individuelle sur 5 à 6 animaux/lot.

• Sérologique

Ovins/caprins : seulement en 1^{ère} année de pâturage. Prélèvements : à l'automne / à la rentrée en bâtiment sur plusieurs animaux d'un lot.

Bovins : sérologie à la rentrée en bâtiment sur 5 à 6 animaux par lot.

• Post mortem

- Autopsies (lésions hépatiques, présence des parasites)

- Saisies abattoir



Une limnée. ▲



Escargot terrestre. ▲

PRÉVENTION

Pour la grande douve, elle passera par l'assèchement (lorsqu'il est possible) ou par l'évitement des sources

Pour lutter contre l'antibiorésistance les médecines complémentaires occupent désormais une place grandissante auprès des éleveurs.



LES PARAMPHISTOMES

Des parasites d'accumulation



© Olivier Salat

Observation d'un paramphistome sur une paroi ruminale. ▲

UN PARASITE PROCHE DE LA DOUVE

C'est un parasite à l'aspect d'un grain de riz, qui vit à l'état adulte dans la panse et le réseau. De la même famille que la grande douve, il a aussi un cycle dixène dans lequel l'hôte intermédiaire est un petit mollusque aquatique, la limnée tronquée. Le paramphistome se développe donc de préférence dans les zones humides des pâtures, partout en France.

Le bovin s'infeste en ingérant les larves fixées aux végétaux en bordure des points d'eau et ces larves se transforment en formes juvéniles hématophages dans le tube digestif du bovin. Puis elles vont se fixer à l'état adulte dans la panse où les parasites s'accumuleront d'année en année et entraîneront une gêne mécanique et une spoliation du contenu digestif.

Le bovin déclenchera alors une paramphistomose aiguë ou chronique. La forme aiguë est rare, plutôt sur les jeunes bovins et fait suite aux migrations des larves et aux hémorragies digestives localisées : elle entraîne une forte diarrhée vert-noirâtre ; l'animal est abattu, maigrît et peut mourir en deux à trois semaines. La forme chronique, plus fréquente, est due à l'accumulation de centaines de parasites dans le rumen et se traduit par des ballonnements (météorisation) ainsi qu'un amaigrissement.

DES COPROSCOPIES RECOMMANDÉES

Le parasite adulte pond beaucoup d'œufs excrétés dans les fèces, donc la mise en évidence de sa présence par coproscopie (5 ou 6 bovins pour un lot) est aisée. L'interprétation sera laissée au vétérinaire car un traitement ne doit pas être mis en œuvre systématiquement dès que le parasite est présent. En revanche, en cas de forme aiguë, la détection des larves ne peut être faite qu'à l'autopsie.

LA GESTION DU PARAMPHISTOME

La lutte contre le paramphistome passe par une utilisation raisonnée des traitements, au vu des résultats des coproscopies. Attention, un traitement ne s'avère nécessaire que si 3 analyses sur 5 sont positives et si l'on dénombre plus de 100 œufs par gramme de bouse, car cela témoigne d'une accumulation massive de paramphistomes dans le troupeau. Seul l'oxyclozanide est réputé actif contre le parasite, à une dose limite de la dose toxique pour les bovins. D'autre part, comme pour la grande douve, la lutte passe par l'identification des zones humides et des gîtes à limnées, pour éviter d'y laisser pâturer les animaux, et par l'aménagement des points d'abreuvement pour réduire les zones à risques.

Chez les jeunes animaux, la cryptosporidiose et la coccidiose sont deux maladies parasitaires responsables de diarrhées. Comment diminuer leur propagation ?



PARASITISME BÂTIMENT

Cryptosporidiose et coccidiose : limiter leur impact

Baisse de production, diarrhée, affaiblissement, retard de croissance, mortalité, l'impact de ces deux maladies parasitaires sur l'élevage n'est pas sans conséquences. La cryptosporidiose et la coccidiose sont deux maladies parasitaires qui atteignent surtout les jeunes animaux dans les premiers jours de leur vie. Afin de mettre en place un protocole de soins adapté il est nécessaire de diagnostiquer les pathogènes en cause. La mise en place de mesures préventives limitera leur propagation.

CRYPTOSPORIDIOSE : UN PARASITE TRÈS RÉSISTANT

Cette maladie est due à un parasite protozoaire, « *Cryptosporidium parvum* », très contagieux de l'intestin grêle. Il est également transmissible à l'homme. Les animaux s'infectent par voie orale généralement dans les heures qui suivent leur naissance et le plus souvent directement au contact de leur mère ou de leurs congénères malades ou porteurs. L'eau, le matériel de soins, les vêtements, les bottes peuvent être des vecteurs. La diarrhée liquide de couleur jaune verdâtre apparaît entre le quatrième et le dixième jour de vie et peut parfois entraîner la mort de l'animal. Elle se déclenche d'autant plus tôt que la pression d'infection est élevée et que d'autres agents des diarrhées néonatales sont impliqués. Les élevages à mises bas groupées sont plus sensibles aux épisodes de cryptosporidiose. Les premiers nés sont rarement malades mais sont des amplificateurs du parasite au sein de l'élevage. Le parasite étant très résistant dans le milieu extérieur, la contamination est possible pendant plusieurs mois. Cette maladie peut entraîner la mort dans 5 à 10 % des cas, voire 30 % si elle est associée à d'autres problèmes. Lors d'un épisode de

Un Ookyste ingéré peut engendrer trente-deux millions de nouveaux Ookystes !

diarrhée sur des jeunes, le parasite responsable de la cryptosporidiose est isolé dans 20 % à 50 % des cas chez les veaux et plus de 30 % chez les petits ruminants.

COCCIDIOSE : UN PARASITE TRÈS PRÉSENT

Il s'agit d'une maladie parasitaire causée par un microorganisme protozoaire (genre « *Eimeria* »). Ces derniers forment des spores (oocystes) selon un cycle de vie défini en « utilisant » les cellules épithéliales de l'intestin. Ces oocystes sont ensuite excrétés via les matières fécales. Les jeunes sont contaminés dès la naissance par le milieu infecté ou les adultes porteurs sains, mais la maladie ne s'exprime qu'à partir de 3 semaines à 1 mois car le développement du parasite est lent. Les symptômes sont très variés et dépendent de la résistance des jeunes et de la pression infectieuse du milieu. On peut observer une diarrhée de gravité croissante, séreuse et noirâtre avec des caillots de sang et des coliques. Le plus souvent, la coccidiose reste sub clinique, sans signes apparents. Cependant, elle entraîne des retards de croissance, des poils piqués, des gros ventres, de la maigreur. Elle peut parfois entraîner la mort.

Les coccidioses sont présentes dans 85 % des élevages avec seulement 20 % de cas cliniques.

COMMENT LES DIAGNOSTIQUER ET LES TRAITER ?

Malgré les signes cliniques, une confirmation par le laboratoire est nécessaire pour un diagnostic de certitude. Il est conseillé de prélever des selles de cinq individus suspects pour réaliser une coproscopie.

Les traitements spécifiques contre la cryptosporidiose sont assez décevants du fait de la particularité du parasite qui est protégé par une double membrane. En cas d'épidémie, le vétérinaire prescrira des traitements préventifs pour protéger les nouveaux nés et réduire l'excrétion des Ookystes. En cas de surinfection bactérienne, les traitements de soutien classiques,

**Nettoyage et désinfection
sont nécessaires pour faire baisser
la pression parasitaire.** ►

réhydratation, pansement intestinal et antibiotique peuvent être apportés.

Pour la coccidiose, le traitement doit être réalisé rapidement en cas de signes cliniques pour limiter les lésions intestinales graves et limiter la pression parasitaire. Cependant, l'acquisition d'une immunité reste préférable au traitement trop précoce. En effet, le contact du jeune avec les coccidies induit la mise en place d'une immunité de très bonne qualité. Pour cela il convient de limiter la dynamique de contamination afin que l'animal acquie son immunité.

EVITER LA PROPAGATION

Pour ces deux maladies parasitaires, le mode de contamination étant le même, il est possible de prévenir une infestation en réduisant la densité animale ainsi qu'en appliquant des règles d'hygiène rigoureuses.

Le parasite pouvant persister plusieurs mois, voire plusieurs années, dans l'environnement, il est conseillé de procéder à un nettoyage régulier du matériel de soins, d'éviter l'ingestion d'eau ou d'aliments ayant pu être souillés par des matières fécales contenant le pathogène, d'isoler les animaux malades, de maintenir un paillage propre et sec. Dans le bâtiment, après le curage, le retrait du matériel, le dépoussiérage des murs et des plafonds, il convient de réaliser l'arrosage complet des surfaces sales, accompagné du passage d'un détergent (particulièrement en nurserie) pour faciliter le décollage des matières organiques. Le décapage à haute pression, si possible à l'eau chaude, permet d'obtenir des surfaces propres, condition essentielle pour que le désinfectant utilisé soit efficace. Celui-ci doit être appliqué lorsque les surfaces sont sèches et doit être efficace contre les Ookystes. Et enfin, après le respect de toutes ces étapes, un vide sanitaire de 15 jours minimum est recommandé. L'élimination des



pathogènes sera longue et nécessitera des nettoyages répétés dans le temps.

Afin de retarder le plus possible l'exposition des animaux, il convient également de ne pas élever des animaux d'âges différents et si possible, au moins durant les premières semaines de vie, d'élever les jeunes individuellement ou en lots très propres. La distribution d'un colostrum de qualité aidera à renforcer les défenses immunitaires des jeunes animaux.

De fait, la prophylaxie et la prévention constituent la base de la lutte contre la maladie en élevage, le socle de cette lutte étant le maintien d'une très bonne hygiène dans les élevages.

■ Carole BONNIER, GDS Ain ■

RÉSISTANCE DANS LE MILIEU EXTÉRIEUR

Cryptosporidies : 1 à 2 ans

Coccidies : Plusieurs années

Ascaris : Plusieurs années

Strongyloïdes : Vit dans le milieu extérieur

En se nourrissant du sang de leurs hôtes, elles sont les vecteurs de multiples agents pathogènes.



PROLIFÉRATION DES TIQUES

Comment vivre avec et savoir doser les risques

Les tiques sont des acariens de grande taille qui prolifèrent dans les bois, les haies, ou les buissons. Si l'on compte plus de 40 espèces en France métropolitaine, 5 sont principalement connues pour se servir des grands mammifères comme hôtes. Présentes toute l'année, on note cependant deux périodes où leur activité est plus importante : entre avril et juin, puis entre septembre et octobre.

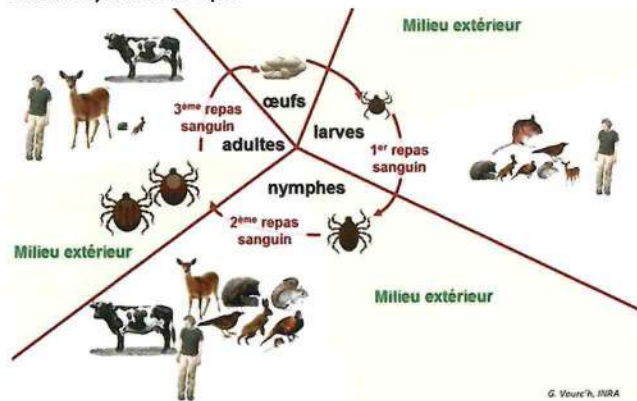
LE SANG : BESOIN VITAL DE LA TIQUE

Il existe 3 stades de développement dans la vie d'une tique : la larve, la nymphe, puis l'adulte. A chacun de ces stades sera privilégié un groupe d'hôtes permettant à ce parasite de se nourrir d'un peu de sang et de continuer sa mue : petits mammifères et oiseaux pour les larves, jusqu'aux gros mammifères comme les cervidés ou les ruminants domestiques pour les adultes. L'homme n'est pas en reste puisque sa peau fine constitue un point d'ancrage idéal pour ces buveuses de sang. La ponte constitue également un moment clé dans le cycle de la tique qui aura alors là aussi besoin de se nourrir. A chacun de ses repas, la tique pourra non seulement se contaminer avec un agent pathogène présent chez son hôte, mais aussi lui transmettre celui qu'elle pourrait potentiellement déjà porter.

LES MALADIES CONCERNÉES

Plusieurs types d'agents pathogènes peuvent ainsi être véhiculés, qu'il s'agisse de bactéries, de parasites, ou de virus. Les maladies les plus fréquentes sont la piroplasmose (ou babésiose), l'anaplasmose, et l'ehrlichiose. Dans une moindre mesure, on peut considérer qu'un risque de transmission de la fièvre Q est également possible.

Schéma : le cycle de vie des tiques



G. Vourc'h, INRA

La maladie de Lyme, présente aussi chez l'Homme, et dont le diagnostic reste complexe, pourrait également provoquer des problèmes d'arthrite.

PRINCIPALES MALADIES VÉHICULÉES PAR LES TIQUES

Maladie	Agent pathogène	Symptômes majeurs
Piroplasmose (ou Babésiose)	Parasite	Chute brutale de production Forte fièvre Urine noire Baisse de l'appétit Anémie Attention : mortelle si aucun traitement
Anaplasmose	Bactérie	Souvent asymptomatique Sinon similaires à la piroplasmose Risque supplémentaire d'avortement
Ehrlichiose	Bactérie	Forte fièvre Troubles respiratoires Gros pâturons, boiteries Avortement
Fièvre Q	Bactérie	Troubles de la reproduction (avortement, non délivrance, métrite)



Il est essentiel de connaître les différents symptômes de ces maladies afin de les détecter au plus tôt et d'en avertir son vétérinaire pour apporter le traitement adéquat.

L'imidocarbe (antiparasitaire) est préconisé dans la lutte contre la piroplasmose, mais également contre l'anaplasmose en alternative aux antibiotiques de la famille des tétracyclines, qui restent le traitement de référence. Ces mêmes antibiotiques permettent également de traiter les bovins atteints d'ehrlichiose. Enfin, la lutte contre la fièvre Q est basée sur la mise en place de mesures de biosécurité et la vaccination, en prenant bien en compte le risque zoonotique.

INDUIRE UNE IMMUNITÉ POUR LIMITER LES DÉGÂTS

Pour se prémunir de la transmission de ces maladies, il convient de doser le risque de contamination sur les différents lots d'animaux.

En effet, un contact maîtrisé avec les agents pathogènes permet aux animaux de développer une immunité naturelle limitant alors l'expression des maladies. Il est donc opportun de repérer les « parcelles à tiques » et de privilégier sur celles-ci la pâture raisonnée des jeunes animaux, en amont d'une gestation ou d'une lactation.

! **Attention** toutefois à ne pas risquer la surinfestation, et à s'assurer d'un bon équilibre immunitaire de ces animaux par ailleurs.

Les vaches adultes, ou en fin de gestation, constituent quant à elles un groupe plus sensible aux différentes maladies citées et sont à écarter de ces mêmes parcelles. Enfin, une vigilance accrue est de mise pour les animaux nouvellement introduits, qui pourront être plus sensibles car non immunisés : un traitement

spécifique de ces animaux sera alors à envisager avant la mise en pâture.

LUTTER CONTRE UNE INFESTATION MASSIVE POUR FAIRE BAISSER LA PRESSION

La lutte contre les maladies transmises par les tiques passe logiquement par la réduction de l'infestation des animaux.

Un moyen simple à mettre en œuvre est de limiter l'accès aux zones à risques (friches, haies) en entretenant ces endroits et en barrant leur accès par la pose de clôtures adaptées.

Une lutte chimique est également possible, par le biais d'acaricides permettant de faire baisser la population de parasites sur les animaux et sur des périodes relativement courtes (1 à 2 mois). Si cette méthode réduira l'infestation, elle ne pourra pas pour autant éviter totalement le risque de transmission de maladies.

■ Cyril AYMONIER, GDS des Savoie ■

L'HOMME, HÔTE DE CHOIX

La tique n'a que faire de la conscience humaine et ne fera pas de distinction entre l'Homme et l'animal quand il s'agira de prévoir un bon repas. Il faut donc savoir se prémunir de tout danger en adoptant les gestes appropriés : port de vêtements longs, inspection approfondie après passage dans les endroits à risques, et en cas de piqûre, utilisation d'un tire-tique et surveillance de la zone concernée. Consultez votre médecin pour tout renseignement.

Chariot à Lait - MK170MP3

- Parfait pour le transport du lait à la ferme.
- Réduit la main-d'oeuvre et le temps de distribution.
- L'utilisateur contrôle la quantité de lait distribué.
- Le couvercle à visser minimise le gaspillage et les contaminations.
- Equipé de roues avec jantes en plastique anti-corrosion pour une utilisation sur terrain difficile.



Nous avons la solution pour vos boîtiers, contactez-nous pour en savoir plus.



Armoires de Stockage Médical & Chimique

- Fourni avec serrure et clé.
- Conçu pour stocker en toute sécurité les produits chimiques, les médicaments et fournitures de premiers soins.
- Équipé d'une ventilation.



Mangeoires à Tétines

- Un moyen efficace de donner du lait jusqu'à 10 veaux à la fois
- Les tétines favorisent la succion naturelle, ce qui permet un débit de lait optimal.

Pour toute commande minimum de 500 € HT et Hors Transport avant le 31-05-2022, une remise de 5% sera appliquée sur le montant HT et Hors Transport.

La gale des ruminants est souvent causée par un parasite de la famille des psoroptidés, mais parfois identique à celle des animaux de compagnie qui sont des sarcoptidés.



LA GALE

Très contagieuse et répandue en élevage ovin

La gale psoroptique est très présente en France. Elle était à déclaration obligatoire jusqu'en 1995... Malheureusement aujourd'hui, une brebis galeuse suffit à infester tout un troupeau sans recensement obligatoire. Une contamination indirecte est possible via le matériel, l'éleveur, les bâtiments...

Le parasite vit à la surface de l'épiderme, et peut survivre 10 à 14 jours dans l'environnement. Il se nourrit de débris de peau, de liquide organique et de globules rouges ponctionnés dans l'épiderme et provoque des démangeaisons intenses.

Cette maladie touche les animaux de tout âge même s'il semble que les animaux âgés soient moins sensibles. Elle entraîne une forte agitation des animaux atteints entraînant une baisse de la consommation et de la conversion alimentaire, d'où l'observation de perte de poids chez les adultes infestés ou un retard de croissance chez les plus jeunes.

Des avortements et des chutes de production laitière peuvent également survenir chez les animaux malades. Toutes ces observations peuvent conduire à suspecter la présence de gale dans un troupeau :

- Moutons nerveux
- Animaux qui se frottent
- Toison qui tombe
- Peau à vif / présence de croûtes
- Présence de laine sur les clôtures, poteaux...
- Agneaux « léopard » avec taches décolorées sur la laine
- Dépréciation de carcasses

Il est alors important de diagnostiquer la maladie rapidement afin de prendre les mesures nécessaires.

Traitement :

- achat d'animaux traités et isolés pendant au moins 30 jours
- désinsectisation des bâtiments et matériels d'élevage
- traitement des animaux de cheptel contaminé avec l'insecticide adéquate



© GDS PACA

Une réflexion nationale est en cours autour d'un projet d'arrêté ministériel instaurant des mesures de surveillance, prévention et lutte contre la gale. Les objectifs de ce texte visent à limiter la diffusion de la maladie à partir des foyers existants et de prévenir les contaminations lors des rassemblements. En attendant, faites remonter vos observations auprès de votre GDS !

A ne pas confondre avec la teigne : affection cutanée provoquée par un champignon microscopique. Des lésions caractéristiques vont alors être observées : des « dartres ». Ce champignon est très résistant et peut persister dans un élevage plusieurs mois voire plusieurs années, ce qui explique les successives générations d'animaux touchés.



Attention. Zoonose ! Le champignon se transmet par contact direct et indirect et peut se transmettre à l'homme.

Plusieurs facteurs favorisent l'apparition de la phase clinique et tous les animaux ne vont pas forcément la développer. Les jeunes animaux, les animaux avec une faible immunité, carencés ou logés dans un environnement inadéquat (bâtiment humide, mal ventilé, hygiène douteuse...) sont plus sensibles au champignon. La teigne est plus fréquemment observée à l'automne ou en hiver lorsque les animaux sont confinés.

■ Marion de FRESSANGES, GDS Allier ■

Les poux sont des parasites souvent négligés mais présents dans beaucoup d'élevages et avec un impact réel sur la performance des animaux.



PARASITISME EXTERNE

Les poux



Les poux sont des insectes parasites obligatoires et permanents, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas survivre plus de deux jours s'ils ne sont pas sur les animaux. Il en existe deux catégories :

- Les poux broyeur : de couleur beige, très mobiles et se nourrissant de débris de peau. Ils sont généralement localisés sur la ligne du dessus : tête, cou, épaules, dos et croupe.
- Les poux piqueurs : de couleur foncée, peu mobiles et se nourrissant de sang. On les retrouve partout sur le corps.

Les femelles pondent des œufs (lentes) qui sont fixés aux poils des animaux au ras de la peau. Il faut compter 28 à 32 jours pour passer de l'œuf à un individu adulte qui aura une durée de vie d'un mois environ.

Ce sont des parasites spécifiques de leur hôte. Ainsi, ils ne peuvent pas passer d'une espèce à une autre (ex : pas de transmission d'un mouton à une vache, ou d'une vache à un humain), et la contamination ne peut se faire que par un contact étroit entre animaux.

Le taux d'humidité élevé, la promiscuité entre animaux, la plus faible luminosité, le pelage hivernal plus long et épais, le déséquilibre alimentaire sont des facteurs favorables à la multiplication rapide des populations de poux : ceci explique que les infestations sont le plus souvent observées en période de stabulation.

Les infestations sont le plus souvent observées dans les bâtiments en période hivernale à cause de facteurs favorables à leur multiplication comme :

- Le taux d'humidité élevé,
- La promiscuité entre animaux (densité),
- La plus faible luminosité,
- Le pelage hivernal des animaux plus long et épais,
- Les déséquilibres alimentaires.

La présence de poux sur les animaux entraîne des démangeaisons et des lésions cutanées : les animaux se

Les démangeaisons peuvent être importantes chez les animaux infestés. ▲

lèchent, se frottent et sont souvent plus agités ce qui engendre des pertes de production. Une infestation massive de poux piqueurs peut également provoquer une anémie, notamment chez les jeunes.

Les poux et les lentes sont visibles à l'œil nu et doivent être recherchés dans les zones non dépilées. Il est possible de faire un prélèvement de poils dans ces zones afin d'identifier au microscope ou à la loupe la catégorie de poux présente pour adapter au mieux le mode d'administration du traitement antiparasitaire. (Attention ! Les infestations sont souvent mixtes.) En effet, il est possible de traiter les animaux en utilisant des insecticides pour-on, ou des endectocides pour-on ou en solution injectable.

Les poux broyeur sont peu sensibles aux endectocides injectables, et les produits à pulvériser n'ont pas d'action sur les lentes. **Il faut donc deux traitements à 10 jours d'intervalle.**

La prévention des infestations de poux repose sur une bonne hygiène et une bonne ambiance du bâtiment, (humidité, luminosité, circulation d'air et densité des animaux) combinés à une alimentation équilibrée. Il convient également d'être vigilant sur l'introduction de nouveaux animaux dans les cheptels.

■ Amélie VANDAELE, GDS Puy de Dôme ■

Les insectes piqueurs transmettent des maladies graves comme la besnoitiose, mais il est possible de lutter collectivement contre leur diffusion.



INSECTES

Piqûres désagréables et transmission de maladies

Les insectes piqueurs sont à l'origine d'un inconfort et d'une spoliation de sang, mais ils sont surtout responsables de la diffusion de nombreuses maladies qualifiées de **vectérielles** : FCO, Schmallenberg, besnoitiose...

COMPRENDRE LEUR MODE DE VIE POUR MIEUX LUTTER

Les insectes mis en cause sont les mouches piqueuses d'étable (Stomoxes), les moucheron, les moustiques et les taons. Tels des aiguilles souillées, ils inoculent à l'animal sain le pathogène (virus, bactérie, parasite...) qu'ils ont récupéré sur un animal contaminé lors de leur précédente piqûre.

La besnoitiose, touchant les bovins, est transmise par les taons et les stomoxes. La contamination se fait principalement au pâturage, mais les stomoxes pouvant réaliser leur cycle complet dès 10°C, elle reste possible à l'étable en hiver. Les moucheron vecteurs de la FCO et du virus Schmallenberg peuvent être transportés par le vent sur des centaines de kilomètres, permettant la diffusion de ces maladies entre des cheptels éloignés.

LA BESNOITIOSE AU CŒUR DE L'ACTUALITÉ

Handicapante pour les élevages touchés, et difficile à éliminer si on la laisse s'installer, elle ne dispose d'aucun traitement complètement efficace ou vaccin. Les symptômes sont : une forte fièvre durant une dizaine de jours, des œdèmes (pattes, auge), des écoulements oculaires et nasaux et une évolution vers une atteinte chronique de la peau, avec épaissement, décollement et douleur. Les mâles sont souvent plus touchés et peuvent devenir définitivement stériles. Toutefois, les animaux présentant des symptômes ne sont que la partie visible de l'iceberg : c'est bien sur tous les séropositifs, donc porteurs du parasite et « réserve » de la maladie, qu'il faut concentrer la lutte.



Stomoxes sur le canon d'un bovin. ▲

EMPÊCHER LA PROPAGATION DE LA MALADIE

La lutte chimique est insuffisante : les insecticides améliorent le confort des animaux mais n'empêchent pas la contamination et des résistances (chez les stomoxes) ont été démontrées. La lutte environnementale (gestion des fumiers et lisiers) et la lutte mécanique (piégeage), ont pour but de diminuer la population de vecteurs mais ne sont pas suffisantes.

La lutte collective implique le diagnostic par sérologie lors des mouvements et regroupements d'animaux, notamment en estive, afin de ne pas mettre en contact des animaux séropositifs avec des animaux sains. Des mesures de distanciation en pâture permettent de limiter grandement le risque. Attention cependant aux points de chôme en commun !

■ Hélène THIBERT, GDS Isère ■

Il est important de connaître le contexte sanitaire de son élevage pour l'avenir et la pérennité de celui-ci.

STATUTS SANITAIRES

Faire un point sur son troupeau pour mieux avancer !



Le statut sanitaire est un indicateur de pilotage pour optimiser les performances de son élevage et gérer l'introduction d'animaux. Il consiste à faire un état des lieux des maladies présentes à un moment donné. Cela permet de mettre en place des actions pour prévenir l'apparition de symptômes cliniques et parfois assainir le troupeau.

COMMENT LE RÉALISER ?

Les 4 maladies recherchées sont : la Paratuberculose, la Fièvre Q, la Chlamydie et le CAEV pour les caprins ou le Visna Maedi pour les ovins. En cas de constitution de troupeau avec des jeunes animaux il est possible de faire seulement 3 maladies en enlevant la paratuberculose. La réalisation se fait par un sondage sérologique sur une dizaine d'animaux du troupeau qui doivent avoir de plus de 24 mois pour une meilleure fiabilité des résultats (notamment par rapport à la paratuberculose qui est une maladie à évolution lente).

Département	Nombre SS en Caprins	Nombre SS en Ovins
Ain (01)	2	1
Allier (03)	*	*
Ardèche (07)	11	6
Cantal (15)	*	*
Drôme (26)	16	51
Isère (38)	26	43
Loire (42)	7	2
Haute-Loire (43)	*	*
Puy de Dôme (63)	5	2
Rhône (69)	11	2
Les Savoies (73/74)	7	3

* Proposition de l'action à l'étude

A QUEL MOMENT ?

En cas d'achats fréquents d'animaux il est conseillé de le faire plus régulièrement ou alors de le faire réaliser par le vendeur afin de juger de la compatibilité entre les 2 lots d'animaux.

Le sondage peut être fait n'importe quand dans l'année tant que le nombre et l'âge des animaux est respecté. Il est toutefois conseillé de réaliser un statut tous les 4 ou 5 ans au moment de la prophylaxie du troupeau, afin de vérifier qu'il n'y ait aucune nouvelle maladie présente.

QUELS INTÉRÊTS À FAIRE SES ANALYSES ?

Savoir où en est son troupeau au niveau sanitaire permet une meilleure gestion de celui-ci, notamment en cas d'introductions.

En effet si le troupeau de l'éleveur A n'a pas d'animaux ayant la fièvre Q, et que le troupeau de l'éleveur B vaccine en préventif contre cette maladie, il faudra alors que l'éleveur acheteur fasse vacciner les animaux introduits pour éviter les risques d'avortements causés par la fièvre Q.

De plus, il peut permettre une meilleure valorisation des animaux pour la vente surtout concernant les maladies comme le CAEV et le VISNA MAEDI pour lesquelles il n'y a actuellement aucun vaccin ni traitement pour s'en débarrasser, la prévention est alors la clé pour éviter l'apparition de signes cliniques ainsi que des pertes conséquentes induites sur le troupeau.

■ Johanna BARRAS, GDS Loire ■

Point de situation du nombre de statuts faits du 1^{er} janvier 2021 au 31 juillet 2021 par département.

100 % des équidés sont parasités :
trouver le juste équilibre pour préserver
la santé du cheval
et limiter les résistances.

PARASITE DES ÉQUIDÉS

Comment limiter l'infestation parasitaire ?



Que ce soit au pâturage ou au paddock, 100 % des équidés sont parasités. Maintenir l'équilibre entre le cheval et ses parasites permet de garantir la bonne santé de l'animal. Lorsque l'équilibre est rompu au profit des parasites, des signes cliniques digestifs, un amaigrissement, voire des signes respiratoires, peuvent apparaître.

Le parasitisme interne des équidés est très diversifié : nématodes (vers ronds), cestodes, trématodes (vers plats), larves d'insectes ou encore protozoaires. Les parasites se développent au sein de l'organisme de l'animal. L'équidé ingère des larves ou des œufs présents dans son environnement. Par migrations diverses dans l'organisme, ces larves se transforment en adultes dans le tube digestif. Ces adultes pondent des œufs qui seront rejetés dans le milieu extérieur avec les crottins.

PHÉNOMÈNE DE RÉSISTANCE AUX VERMIFUGES

La vermifugation a pour objectif d'obtenir une charge parasitaire compatible avec la bonne santé du cheval. La vermifugation repose sur un compromis entre la réduction de l'infestation chez les chevaux et l'absence de sélection de populations résistantes aux anthelminthiques. La vermifugation systématique et fréquente des équidés a entraîné une forte pression de sélection des parasites, favorisant l'extension de résistance. Ce phénomène de résistance vis-à-vis de certains parasites est devenu une préoccupation majeure en médecine équine.

GESTION RAISONNÉE DES VERMIFUGES

La vermifugation systématique doit être oubliée au profit de traitements stratégiques, ciblés et encadrés par des examens de coproscopie (analyse des crottins). Cette méthode simple, rapide et peu coûteuse permet d'observer et de compter les œufs de parasites présents dans les crottins de l'équidé. La coproscopie est un outil d'aide à la décision pour déterminer si un cheval doit être vermifugé ou non et permet également de cibler la molécule la plus adéquate.

LIMITER LA PRESSION PARASITAIRE

La réduction de l'infestivité des pâturages repose sur la gestion des pâtures : utilisation de paddocks nouvellement semés, de pâtures indemnes après récolte de foin, éviter le surpâturage (1 cheval par hectare), ramasser régulièrement les crottins, éviter les zones marécageuses, alterner les espèces et enfin adopter une conduite adéquate des traitements anthelminthiques. A l'écurie, la gestion de la pression parasitaire passe par l'hygiène des boxes et des litières (ramassage des crottins, nettoyage et désinfection) et le contrôle des insectes.

■ Clémence LEGRAND, GDS Isère ■

Les coccidioses sont une des principales maladies en élevage aviaire. Les coccidies sont des parasites résistants dans l'environnement rendant la lutte difficile.

VOLAILLES

Coccidiose : quelles gestions possibles ?



Les coccidioses peuvent toucher toutes les espèces de volaille. ▲

CYCLE ET SYMPTÔMES

Les coccidies aviaires ont un cycle de développement de 4 à 7 jours. Après ingestion par les volailles d'ocystes (œufs) présents dans l'environnement, les coccidies se multiplient dans les cellules épithéliales intestinales. Suit une phase de reproduction sexuée, avec formation de nouveaux ocystes. Ces derniers seront ensuite rejetés, avec les fientes, dans l'environnement.

Les coccidioses peuvent être asymptomatiques ou entraîner des signes cliniques très variables et peu spécifiques : baisse de performance, retard de croissance, diarrhée, pouvant aller jusqu'à de la mortalité. Leur impact dépendra de l'état général des volailles, de l'immunité acquise ou non et de la quantité d'ocystes ingérée.

DES MESURES SURTOUT PRÉVENTIVES

Pour limiter la contamination et l'augmentation du nombre de coccidies dans l'environnement, des actions simples de biosécurité peuvent être appliquées :

- Limiter les visites, avoir une tenue propre à l'élevage, mettre un pédiluve (renouvelé régulièrement) à l'entrée du bâtiment pour limiter l'entrée de coccidies.
- Avoir un bon protocole de nettoyage-désinfection en fin de lot pour limiter la multiplication et la propagation des parasites dans l'environnement et ainsi diminuer la pression parasitaire et assurer un bon démarrage pour les poussins du lot suivant.

L'utilisation d'additifs coccidiostatiques dans

l'alimentation pour ralentir le développement des coccidies dans les cellules épithéliales des volailles peut aussi être envisagée. Mais l'emploi de ces additifs peut entraîner des problèmes de résistances. A cela s'ajoute une pression sociétale de plus en plus forte envers ce type d'intrants.

Autre méthode qui a fait ses preuves : les vaccins anticoccidiens. Les poussins sont vaccinés au couvoir pour stimuler une immunité protectrice. Malheureusement c'est une méthode coûteuse et donc pas adaptée à toute la filière. Pour l'instant seules les productions à haute valeur économique (reproducteurs, signes officiels de qualité) emploient cette technique.

De nouvelles alternatives dites naturelles sont expérimentées : utilisation d'extraits végétaux, d'huiles essentielles, etc. Mais aucune efficacité n'a pu être prouvée en élevage.

Bien sûr, un traitement curatif existe : un anticoccidien administré dans l'eau de boisson. Mais ce traitement ne doit être mis en place qu'après un bon diagnostic réalisé après autopsie, par grattage de la muqueuse intestinale, et non seulement en se basant sur une présence d'ocystes dans les fientes ou la litière.

■ Aurore TORRENT, GDS Isère ■

Les mesures de biosécurité pour lesquelles les éleveurs porcins sont formés sont capitales dans la prévention des différentes maladies porcines.

PORCIN

Une situation sanitaire sous surveillance



Depuis le 21/04/2021, une nouvelle catégorisation des maladies animales a été mise en place au niveau européen par la Loi de Santé Animale. Pour les porcs, la majorité des maladies règlementées reste identique. Sur le plan épidémiologique certaines se rapprochent et mettent en danger nos qualifications et donc l'ensemble de la filière.

AUJESZKY

Avec une obligation de déclaration, de surveillance, de prévention et de certification, mais une éradication facultative, de nouveaux foyers sont régulièrement découverts en France. Le pays est considéré comme indemne de cette maladie en élevage porcine mais le virus circule chez les sangliers sauvages. Aujeszky est une maladie virale très contagieuse qui touche les suidés, et de façon très accidentelle, les carnivores et les ruminants. Elle n'est pas transmissible à l'Homme et la viande peut être consommée. Les signes cliniques peuvent être une perte d'appétit, de la fièvre, des troubles respiratoires ou de la reproduction. En plus du suivi clinique dans les élevages, réalisé par les éleveurs et les vétérinaires, une surveillance sérologique est obligatoire.

LA PESTE PORCINE AFRICAINE

La PPA est une maladie avec obligation de déclaration de surveillance, de prévention et de certification. Il s'agit d'une maladie à Plan d'Intervention d'Urgence pour une éradication immédiate dès la détection. Elle est due à un virus qui touche exclusivement les porcs

domestiques et les sangliers. Présente dans certains pays d'Europe, dont l'Allemagne, son introduction en France pourrait être catastrophique d'un point de vue économique et sanitaire. Il s'agit d'un virus peu contagieux mais très résistant, qui peut provoquer de la fièvre, des hémorragies internes etc... La PPA peut se propager entre porcs par contact direct ou indirect avec d'autres suidés et produits porcins infectés. Les éleveurs doivent être attentifs aux signes cliniques de la PPA et ne pas hésiter à contacter les vétérinaires.

SDRP

Le Syndrome Dysgénésique et Respiratoire Porcin est une maladie à obligation de déclaration, de surveillance et de certification. Le SDRP est répandu, il touche les porcs domestiques. La transmission du virus se fait le plus souvent suite à des déplacements d'animaux infectés, mais également par les fèces, la semence, les insectes, le vent... Les symptômes peuvent être des troubles de la reproduction, une pneumonie ou un accroissement de la sensibilité aux infections bactériennes. Le virus n'est pas transmissible à l'Homme. Afin de contrôler la maladie il faut être attentif aux signes cliniques, mais également faire des prophylaxies, qui sont obligatoires selon les départements.

■ Jérôme SUBTIL, GDS Loire ■

Le traitement est indispensable chaque année contre *Varroa destructor* ; mais qui est-il ?

VARROA

Destructeur d'abeilles



L'acarien se voit à l'œil nu ▲
et ressemble à une tête d'épingle
sur le dos des abeilles.



Les abeilles parasitées par *Varroa* ▲
naissent petites, avec des ailes
déformées et sont incapables
de voler.

Arrivé en France en 1982, ce parasite venu d'Asie est un vrai fléau pour l'abeille *Apis mellifera*.

UN ACARIEN À PROLIFÉRATION RAPIDE

Le varroa est un acarien visible à l'œil nu : de couleur rouge brun, il mesure 1 mm à 2 mm environ. Il est trapu, aplati et doté de quatre paires de pattes crochues. Le parasite se reproduit vite, avec un cycle superposé à celui de l'abeille. Chaque femelle varroa va pondre dans une alvéole de couvain un œuf de mâle et de 2 à 5 œufs de femelles. Le mâle fécondera ses « sœurs » fixées sur la jeune abeille avant son émergence. Ainsi, une ruche avec 100 varroas en avril en aura des milliers en août.

POURQUOI EST-IL SI DANGEREUX ?

Redoutable tueur, le varroa parasite à la fois les abeilles adultes, les larves ou les nymphes, et a 3 types d'actions pathogènes : spoliatrice, vectrice et immunodépressive.

Dans les alvéoles, les femelles varroas se fixent sur la nymphe ; grâce à ses pièces buccales puissantes, elles percent un trou dans l'abdomen de l'abeille et se nourrissent en pompant l'hémolymphe (le sang de l'abeille). Cette spoliation est quantitative et qualitative et donne des abeilles affaiblies, atrophées, qui ne survivront pas. D'autres abeilles mourront avant l'émergence. A l'extérieur des alvéoles, les abeilles parasitées s'affaiblissent : leur durée de vie est réduite de moitié ; leur poids et leur immunité sont diminués.

De plus, le varroa va aussi amener diverses maladies aux abeilles, en leur inoculant des virus.

COMMENT LE RECONNAÎTRE ?

Plusieurs symptômes peuvent alerter si on ouvre la ruche, comme la présence d'abeilles aux ailes atrophiées, ou à petit abdomen. Quelques varroas phorétiques peuvent aussi être observés sur les abeilles. Mais dans 90 % des cas, l'apiculteur ne s'aperçoit pas que sa ruche est menacée, car les symptômes ne sont pas très spécifiques. La colonie ne se développe pas, la population diminue, la ruche meurt avec présence de réserves.

COMMENT COMBATTRE LE VARROA ?

Il s'agit de réduire la pression de varroas dans la ruche pour la stabiliser à un niveau qui ne met plus en danger la colonie. Un traitement annuel à libération prolongée peut suffire, ou être complété par des traitements flash s'ils s'avèrent nécessaires après comptage des varroas dans la ruche en début d'hiver ou au printemps. Nombreux traitements avec AMM (les seuls autorisés) existent à ce jour et doivent être employés pour éviter la mort inexorable des ruches laissées sans surveillance vis-à-vis de Varroa.

Les germes pathogènes représentent un risque important à la fois pour la santé humaine et celle des animaux. Leur maîtrise est indispensable.

LES 4 GERMES

La flore pathogène du lait



L'hygiène de la salle de traite est un élément clef dans la lutte contre les pathogènes. ▲

Escherichia coli, Listéria, Salmonelles et Staphylocoques sont les 4 bactéries qui constituent la flore pathogène du lait.

ZOOM SUR CES 4 BACTÉRIES

- **Escherichia coli** : présentes dans la microflore digestive des animaux, elles se retrouvent dans les fèces, la litière, l'eau d'abreuvement et de lavage.
- **Listeria** : issues de la terre, elles se retrouvent sur le matériel et dans l'eau, où elles sont capables de s'installer en biofilms.
- **Salmonelles** : présentes dans la microflore digestive des animaux, elles contaminent le lait par l'intermédiaire des bouses.
- **Staphylocoques** : présents sur la peau et les muqueuses des animaux mais également des hommes, ils sont à l'origine de mammites. Ils persistent dans les quartiers infectés et sur les trayons crevassés.

La contamination du lait et des produits laitiers par ces bactéries peut être due à une excrétion de l'animal malade ou à un contact direct avec des troupeaux et un environnement infecté (matériel de traite, eau, personnel...). Dans les deux cas, la contamination est causée par des mauvaises conditions d'hygiène.

En raison des conséquences qu'elles peuvent avoir pour la santé humaine (gastro-entérites pour les salmonelles et avortements pour la listéria), la vigilance est essentielle et la réglementation est très stricte.

LES POINTS DE VIGILANCE AUTOUR DE LA TRAITE

La maîtrise des germes nécessite de la rigueur avant, pendant et après la traite.

Avant la traite	Pendant la traite	Après la traite
<ul style="list-style-type: none"> • Propreté de la litière et des animaux et particulièrement les mamelles • Hygiène du local de traite - éviter l'accumulation de poussière, paille et fèces • Hygiène du trayeur - vêtements propres et lavage des mains • Entretien et réglage de la machine à traire 	<ul style="list-style-type: none"> • Propreté des trayons - s'assurer de l'efficacité du nettoyage et/ou du séchage • Etat du matériel de désinfection ou trempage • S'assurer que la traite soit complète et non traumatisante pour l'animal (mamelles) • S'assurer que la griffe ne soit pas en contact avec le sol au moment du décrochage 	<ul style="list-style-type: none"> • Désinfection des trayons avec le matériel et un produit approprié • Désinfection des manchons entre 2 animaux si nécessaire • Lavage de la machine à traire et du tank à lait en respectant les préconisations des produits utilisés. • Qualité de refroidissement du lait

En cas de contamination, il faudra établir un plan d'intervention pour identifier l'origine de la contamination et prévenir sa réapparition. Votre GDS vous accompagnera dans cette démarche.

■ Margot BRIE et Jérôme DUBOSC ■

Sa tenue est obligatoire et permet d'assurer entre autres la traçabilité des produits et de faciliter la gestion de crise sanitaire.

REGISTRE D'ÉLEVAGE

Un document essentiel

REGISTRE D'ÉLEVAGE

conformité à l'article 115 de la loi n° 2017-1333



Photo : AÛche Guille

ENREGISTRER
aujourd'hui ...



Photo : Chantal Demin

... pour **VALORISER** demain



Le registre d'élevage. ▲

LE REGISTRE D'ÉLEVAGE

La tenue d'un « registre d'élevage » est une obligation qui découle de l'arrêté ministériel du 05 juin 2000. Cette obligation a été reprise plus récemment dans la Loi de Santé Animale, règlement européen entré en vigueur le 21 avril 2021.

QUI EST CONCERNE ?

Le registre d'élevage doit être tenu dans tous les élevages d'animaux dont la chair ou les produits sont susceptibles d'être cédés en vue de la consommation (hors autoconsommation). Il concerne donc les élevages de bovins, ovins, caprins, porcins, chevaux, ânes, volailles, autruches, lapins, gibiers à plume et à poil, animaux aquatiques et abeilles, etc.

QUEL EST L'OBJECTIF DU REGISTRE D'ÉLEVAGE ?

Les consommateurs exigent une traçabilité fiable des aliments afin d'être rassurés sur leur origine, leur qualité et leur innocuité. Le registre d'élevage participe à assurer cette traçabilité en recensant chronologiquement les données sanitaires, zootechniques et médicales des élevages et permet :

- d'améliorer le suivi zootechnique des animaux
- de renforcer la traçabilité des animaux et des conditions d'élevage (ex : traçabilité de la bonne utilisation des médicaments avant abattage)
- de faciliter la gestion des crises liées aux maladies réputées contagieuses (ex : suivi des mouvements d'animaux susceptibles d'être contaminés par le virus de la fièvre aphteuse).

QUE DOIT CONTENIR LE REGISTRE D'ÉLEVAGE ?

Il est généralement constitué d'un classeur dans lequel sont ordonnés les différents documents. Il doit être paginé au moins pour la partie où sont portées les mentions portées par les vétérinaires ou les agents de l'Administration. Il doit être conservé sur un même site et bien organisé pour faciliter sa lecture. Même pour les éleveurs informatisés, un support papier reste obligatoire pour les visites vétérinaires, les mouvements, l'administration des médicaments pour lesquels une édition papier, au moins trimestrielle est nécessaire. Il est constitué par le regroupement des éléments suivants :

Une fiche synthétique des caractéristiques de l'exploitation

Elle doit contenir le n° de l'exploitation, son nom et adresse et les caractéristiques des animaux détenus.

Pour chaque espèce animale, une fiche synthétique des données concernant l'encadrement zootechnique, sanitaire et médical de l'exploitation

Cette fiche présente pour chaque espèce animale le type de production, la durée et le lieu habituel de détention, le nom et l'adresse du vétérinaire, les noms éventuels du groupement de production et de l'organisme à vocation sanitaire (exemple : GDS)

Les données relatives aux interventions des vétérinaires

Tout vétérinaire intervenant lors d'une visite sur

l'exploitation doit viser le registre d'élevage en précisant la date de son intervention et son nom. Il doit y noter ses observations générales concernant l'état sanitaire des animaux sur lesquels il est intervenu ou leurs performances zootechniques, le diagnostic concernant les animaux malades, les euthanasies réalisées, les analyses effectuées ou demandées à un laboratoire, les traitements prescrits, l'identification des animaux concernés, les temps d'attente correspondants.

Les données relatives aux interventions des agents de l'administration

Tout agent des services vétérinaires (DD(ETS)PP) contrôlant le registre d'élevage doit y apposer son visa, assorti d'éventuelles remarques sur les modalités de tenue du registre ou d'ordre sanitaire, zootechnique ou médical.

Les données relatives aux mouvements des animaux

Il faut consigner ici, les données de naissance (date, type d'animaux, identification), d'introduction (date, type d'animaux, identification, nom et adresse du fournisseur, noms, numéro et adresse de l'exploitation de provenance), de mort (date, type d'animaux, identification, bon d'enlèvement), de sortie (date, type d'animaux, identification, cause de sortie, le nom de la personne à laquelle est cédé ou confié l'animal ou le lot d'animaux, nom, numéro et adresse de l'exploitation ou établissement de destination).

Pour les bovins, ces données sont considérées comme tenues à jour lorsqu'elles sont bien rentrées dans la base de données nationale d'identification (BDNI). De même pour les ovins, caprins et porcins, ces données sont considérées comme tenues à jour lorsque les notifications des mouvements des animaux sont correctement effectuées.

Données relatives à l'entretien des animaux et aux soins qui leur sont apportés (voir tableau)

On y regroupe les résultats d'analyse, les comptes-rendus de visite, les bilans sanitaires, les ordonnances et les traitements médicamenteux, y compris lorsque c'est le vétérinaire qui les administre. Pour cela, il faut noter : le nom du médicament, l'identification des animaux traités, la voie d'administration, la dose quotidienne (posologie), les dates de début et de fin de traitement et le temps d'attente à respecter.

On doit aussi garder les étiquettes des aliments pour animaux, les bons de livraison ou les factures des médicaments vétérinaires qui ne sont pas soumis à prescription et n'ont pas fait l'objet d'une ordonnance.


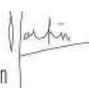
PENDANT COMBIEN DE TEMPS FAUT-IL CONSERVER LES DOCUMENTS ?

Tous les documents concernant le registre d'élevage doivent être classés par ordre chronologique et conservés au moins 5 ans sur l'exploitation.

Il est à noter que le fait de ne pas tenir, ni mettre à jour le registre d'élevage, est sanctionné par une amende de 5^{ème} classe (1 500,00 €). Depuis 2006, le versement des aides de la PAC est conditionné par la tenue de ce registre.

Votre GDS dispose d'un modèle de classeur prêt à être utilisé. Pour plus d'information vous pouvez le contacter au 04 75 64 91 85 – gds07@reseaugds.com

■ Stéphane KLOTZ, DDETSPP 07 ■

Date début et fin de traitement	N° animal ou lot défini (cf. page 50)	Motif de l'intervention, type d'acte	Médicaments utilisés		Date de remise en vente		Intervenant & signature
			N° ordonnance		Lait	Viande	
20/11/02	Génisses 1 ^{ère} année	Traitements strongles	IVOMEC Ordonnance n° 007	Interdit		18/12/02	Jean Dupont 
				M	S		
07/12/02 11/12/02 matin	630034 5678	Mammite (ou mam)		15/12/02			Dr Martin 
				M	S		

Parasitisme, constitution de cheptel,
maladies chroniques, etc. :
on vous accompagne.

DES ACTIONS VARIÉES

De nombreuses actions menées aux côtés des éleveurs



Un troupeau constitué en limitant les risques grâce aux statuts sanitaires des élevages d'origine. ▲

LA PROPHYLAXIE

Prophylaxie du 01/10/2020 au 30/04/2021 :
582 interventions programmées, 90 % d'interventions
réalisées.

Prophylaxie du 01/10/2021 au 30/04/2022 :
Contrôle quinquennal dans les communes allant de ST
ANDRE DE CRUZIERES à ST PAUL LE JEUNE inclus

- 1- Tous les animaux mâles non castrés âgés de six mois ;
- 2- Tous les animaux introduits dans l'exploitation depuis
le contrôle précédent ;
- 3- 100 % des femelles de 6 mois si l'effectif est inférieur
à 50 et 25 % des femelles de 6 mois si l'effectif est
supérieur à 50 avec un minimum de 50.

En élevage d'ovins et caprins qualifié « suspendu » ou
« en cours d'acquisition » sur l'ensemble du départe-
ment :

- Tous les animaux de 6 mois au moins

LE STATUT SANITAIRE

La connaissance des maladies présentes sur le trou-
peau est essentielle. Retrouvez toutes les informations
en page 14.

Sur la période 2016-2020 : 110 statuts sanitaires ont été
réalisés 75 en caprins et 35 en ovins.

Tous ces élevages n'ont pas forcément des signes
cliniques. La prise en compte des résultats et l'ac-
compagnement du vétérinaire et du GDS, leur permet
d'améliorer leurs pratiques, limiter l'expression des
maladies et optimiser les performances de leur cheptel.
Votre GDS prend en charge 100 % du montant HT des
analyses pour votre 1^{er} statut. Pensez à le réaliser lors
de votre prophylaxie et à le demander en cas d'achat !

LES DIFFÉRENTS PLANS D'ASSAINISSEMENT EN OVIN CAPRIN

Le GDS propose des plans sanitaires :

Fièvre Q : avortements au dernier tiers de gestation,
mises bas prématurées ou naissances d'animaux ché-
tifs. La fièvre Q serait présente dans **plus de 50 %** des
troupeaux caprins et ovins en France

Chlamydie : se manifeste surtout par des avorte-
ments de fin de gestation qui peuvent concerner un
tiers du troupeau chez les ovins et près de 60 % chez
les caprins.

Paratuberculose : une maladie infectieuse et incurable.
Lorsqu'elle se déclare, elle provoque un amaigrisse-
ment important suivi de la mort de l'animal. La conta-
mination se fait dans les premiers mois de la vie et la

Elevages positifs en %	Fièvre Q	Chlamydie	Paratuberculose	Visna-Maedi	CAEV
Ovins	31 %	74 %	23 %	37 %	/
Caprins	51 %	31 %	40 %	/	53 %

forme clinique se déclare rarement avant l'âge de 2 ans.

Border disease : maladie qui touche principalement les ovins et qui est causée par un pestivirus qui s'apparente à la BVD des bovins. La contamination se fait soit par contact direct entre animaux ou bien par le passage du virus de la mère à l'embryon/fœtus.

RÉFÉRENTIEL CAEV

Depuis mai 2021, un référentiel national de garantie CAEV existe. Il s'agit d'une démarche volontaire de la part des éleveurs, qui souhaitent s'engager dans un processus de garantie de troupeau en matière de CAEV. Cela vous permet de valider que votre cheptel est indemne de CAEV, protéger votre troupeau de l'introduction de ce pathogène, garantir la vente d'animaux indemnes de CAEV et ainsi obtenir une plus-value et contribuer à l'assainissement collectif de la filière caprine.

Pour l'obtenir il faut :

- avoir réalisé un statut sanitaire favorable
- faire trois contrôles sérologiques de tous vos animaux de plus de 12 mois
- contrôler toutes vos introductions et ne pas mélanger avec des ovins positifs en Visna Maedi.

Pour la maintenir, il faudra :

- contrôler annuellement sur tout ou partie des femelles de plus de 12 mois (en fonction de la taille du troupeau)
- contrôler les mâles reproducteurs et toutes introductions.

A l'heure actuelle, très peu d'éleveurs du département sont entrés dans la démarche. N'hésitez pas à nous contacter afin que nous puissions vous accompagner techniquement et financièrement si cela vous intéresse.

L'ACCOMPAGNEMENT AUTOUR DU PARASITISME

Le contrôle des strongles gastro-intestinaux (SGI) en élevage ovins et caprins constitue un défi face au développement des résistances aux antiparasitaires. Il est désormais primordial de modifier les pratiques de traitement en s'orientant vers un traitement ciblé-sélectif. Retrouvez toutes les informations dans le dossier régional.

- **La coproscopie** : une aide à la mise en place d'une stratégie raisonnée

La coproscopie correspond à un prélèvement de fécès. L'analyse peut être faite en mélange (pour avoir une vue d'ensemble sur un lot) ou en individuelle. Il permet de

connaître le niveau d'infestation des animaux prélevés à un instant donné et ainsi déterminer en concertation avec le vétérinaire sanitaire la nécessité ou non de traiter et de définir les animaux nécessitant un traitement. N'hésitez pas à en réaliser, votre GDS prend en charge 100 % du montant HT à hauteur de 2 coproscopies/an/exploitation.

• Des études en cours

Le GDS 07 est impliqué dans une thèse vétérinaire avec l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse. Les premiers résultats sont sans appel : résistance avérée des strongles au fenbendazole avec une efficacité bien inférieure à 95 % et résistance au lévamisole dans 3 élevages sur les 5 élevages ovins allaitants. Les résultats finaux seront communiqués en fin d'année.

Le GDS 07 a été associé au projet des Monts d'Ardèche et au travers du GDS AuRA, les éleveurs sont impliqués dans le projet ParCapAura. Contactez-nous pour plus d'informations sur ces projets.

NOUVEAU !

L'agneau et le chevreau ont la particularité de naître dépourvus d'anticorps. Dès le 6^{ème} jour après leur naissance, ils commencent à synthétiser des anticorps. Il est donc nécessaire qu'ils aient une protection supplémentaire pour faire la transition. Celle-ci est apportée par le colostrum. Il est donc primordial de s'assurer à la fois de la qualité du colostrum mais également du transfert d'immunité passive.

Ce nouvel outil basé sur l'analyse de sang des nouveaux nés et/ou du colostrum de première traite des mères permet d'évaluer la qualité colostrale et/ou le transfert d'immunité passive et ainsi de prévenir les maladies néonatales (diarrhées, omphalites, pathologies respiratoires, arthrites...).

Des aides techniques et financières : 50 % du montant HT des analyses avec un plafond à hauteur de 50 € par élevage, sont apportées par le GDS. Cet outil est également utilisable pour les élevages bovins.

• Margot BRIE et Fabrice MEJEAN



Le conseil d'administration vote pour définir les actions à mener.

L'ÉTAT

- ROOSE Didier
- KLOTZ Stéphane
- LE BOUC Christelle

LE DÉPARTEMENT

- SALEL Matthieu - Vice-président en charge de l'agriculture, de l'environnement et du tourisme

LES PARTENAIRES AGRICOLES

- CLARET Benoit - Président de la Chambre d'agriculture
- BAUD Sylvain - Service élevage
- DUGAND Ludovic - Fédération des marchands de Bestiaux
- RIBES Patrick - Président d'ADICE
- FOREL Gérard - XR Repro
- BUTHOD-GARCON Marie-Paule - Directrice LDA 26
- Groupe Vingt-Six - Commissaire aux comptes

LA PROFESSION VÉTÉRINAIRE

- Dr DUMAS SOULAGEON Véronique - GTV - Vétérinaire conseil GDS - Responsable PSE
- Dr POLAERT Martin - Vétérinaire conseil GDS
- Dr PREVOST Déborah - SNGTV

Les membres élus et de droit décident ensemble des actions à entreprendre sur le territoire avec pour objectif commun l'excellence sanitaire.

ORGANISATION DU GDS 07

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé en majorité d'éleveurs mais également des représentants des institutions agricoles du Département et de l'État. L'objectif est de décider ensemble des actions sanitaires du GDS.

LES ÉLEVEURS

AMBLARD Gilles - Rochessaive

BALMELLE Sylvain - Ribes - Membre du bureau

BERNARD Nicolas - Pailharès

BOUTIN Jean-Pierre - Roiffieux

BREYSSE Benoit - Prades

CADDET Pascal - Berzème

CHARRIER Damien - Boffres

CHOLVY Bernard - Berzème - Membre du bureau

CLAIR Jean-Marie - Pranles - 1^{er} vice-président

COSTE François - Cheminas

CROZIER Alain - St Gineys-en-Coiron - Membre du bureau

DUCLAUT Denis - Sarras

DUVERT Frédéric - Desaignes

FAVATA Sébastien - Loubaresse

GIRAUD Mickael - St Sauveur-de-Montagut - Secrétaire

GOUNON Marie-Christine - Usclades-et-Rieutord

GUILHON Meddy - Berzème - 2^e vice-présidente

MONGRENIER Françoise - Saint André-en-Vivaraïs

MOUNIER Nicolas - Saint Sylvestre - Trésorier

RANC Xavier - Laveyrune

REYNAUD Pascal - Sceautres - Membre du bureau

RICHARD Michael - Savas - Président

RIVIÈRE Julien - Meyras

TALLARON Christian - Borée

TRAVERSIER Florence - Saint Sylvestre

	Apiculture	Aviculture	Bovin allaitant	Bovin lait	Caprin lait	Caprin fromage	Equin	Ovin	Porcin
AMBLARD Gilles - Rochessaive			X						
BALMELLE Sylvain - Ribes - Membre du bureau				X					
BERNARD Nicolas - Pailharès					X				
BOUTIN Jean-Pierre - Roiffieux		X							
BREYSSE Benoit - Prades		X							
CADDET Pascal - Berzème		X						X	
CHARRIER Damien - Boffres			X						
CHOLVY Bernard - Berzème - Membre du bureau	X	X						X	
CLAIR Jean-Marie - Pranles - 1^{er} vice-président	X	X							
COSTE François - Cheminas			X						
CROZIER Alain - St Gineys-en-Coiron - Membre du bureau		X						X	
DUCLAUT Denis - Sarras			X						
DUVERT Frédéric - Desaignes		X							
FAVATA Sébastien - Loubaresse		X							
GIRAUD Mickael - St Sauveur-de-Montagut - Secrétaire								X	
GOUNON Marie-Christine - Usclades-et-Rieutord		X							
GUILHON Meddy - Berzème - 2^e vice-présidente	X	X						X	X
MONGRENIER Françoise - Saint André-en-Vivaraïs		X	X						
MOUNIER Nicolas - Saint Sylvestre - Trésorier			X						
RANC Xavier - Laveyrune		X	X						X
REYNAUD Pascal - Sceautres - Membre du bureau	X	X							
RICHARD Michael - Savas - Président	X	X	X						
RIVIÈRE Julien - Meyras						X			
TALLARON Christian - Borée		X							
TRAVERSIER Florence - Saint Sylvestre			X						



GDS Ardèche

Groupe de Défense Sanitaire du Cheptel de l'Ardèche
4 av. de l'Europe Unie - BP 132
07001 PRIVAS Cedex
☎ 04 75 64 91 85
✉ gds07@reseau.gds.com
www.frgdsaura.fr/GDS_Ardeche.html
f gdsardèche

Martène BROCHIER
☎ 04 75 64 91 85 (le matin)
martene.brochier.gds07@reseau.gds.com

Margot BRIE ☎ 04 75 64 91 84
margot.brie.gds07@reseau.gds.com

Sylvie GLEIZE ☎ 04 75 64 91 82
sylvie.gleize.gds07@reseau.gds.com

Fabrice MEJEAN ☎ 04 75 64 92 10
fabrice.mejean.gds07@reseau.gds.com

Jérôme DUBOSC
☎ 04 75 64 92 10 (le lundi)
jerome.dubosc.gds07@reseau.gds.com

Maryline METAUD ☎ 04 75 64 91 83
maryline.tavan.gds07@reseau.gds.com

Christian BOULON
☎ 06 08 26 41 35 ☎ 04 75 64 91 81
christian.boulon.frgds-aura@reseau.gds.com



Chambre d'Agriculture service identification

4 avenue de l'Europe Unie - BP 114
07000 PRIVAS
☎ 04 66 46 65 42
✉ identification@ardeche.chambagri.fr



Direction Départementale des Territoires (DDT) - SEA

(Service Économie Agricole)
2 place Simone Veil - 07000 PRIVAS Cedex
☎ 04 75 65 50 00
✉ ddt@ardeche.gouv.fr



Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP)

7, Boulevard du Lycée - BP 730
07007 PRIVAS Cedex
☎ 04 75 66 53 30
✉ ddetssp@ardeche.gouv.fr



Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme

37 av. de Lautagne - BP118
26904 VALENCE Cedex 9
☎ 04 75 81 70 70
✉ laboratoire@ladrome.fr



TERANA Loire

7 avenue Louis-Léprie
ZI de Vaure - 42605 MONTBRISON Cedex
☎ 04 77 58 28 05
✉ loire@labo-terana.fr



ADCER (Collecte DASRI)

1290 rue les Mouliniers - ZI Lucien Ausas -
07170 LAVILLEDIEU
☎ 04 75 37 45 27



ADICE

122 rue du Rocher du Lorzier
38340 MOIRANS
☎ 09 71 00 11 55
✉ accueil@adice-conseil.fr

XR REPRO 61 chemin des Hoteaux
69126 BRINDAS
☎ 04 72 38 31 82
✉ contact@xr-repro.fr



Équarrissage - SecAnim

www.agri-maker.com service Ecarint
Serveur vocal : 08 91 70 01 02
Permanence téléphonique 10 h - 12 h :
- Cantons Nord-Ouest ☎ 04 66 31 05 25
- Autres cantons ☎ 04 75 51 46 96



Fédération Départementale des Chasseurs L'Escrinet

07200 SAINT-ÉTIENNE-DE-BOULOGNE
☎ 04 75 87 88 20



FARAGO

Retrouvez toutes les informations sur :
www.farago-france.fr



AgroDirect - Maison de l'Élevage

145 espace des Trois Fontaines
38140 RIVES
☎ 09 74 50 85 85
✉ agrodirect@agrodirect.fr



L'avenir Agricole de l'Ardèche -

14 avenue de l'Europe Unie - BP 139
07000 PRIVAS
☎ 04 75 64 90 20
✉ redaction@avenir-ardeche.fr



Signalez la présence de frelons asiatiques
www.frelonsasiatiques.fr



www.frgdsaura.fr

BULLETIN D'INFORMATION DES GROUPEMENTS DE DÉFENSE SANITAIRE D'Auvergne Rhône-Alpes

[Ain, Allier, Ardèche, Cantal, Drôme, Isère, Loire, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Rhône, Savoie et Haute-Savoie]

Directeurs de publication :

Présidents des GDS 01, 03, 07, 15, 26, 38, 42, 43, 63, 69, Savoie

Rédacteurs en chef : FRGDS Auvergne Rhône-Alpes

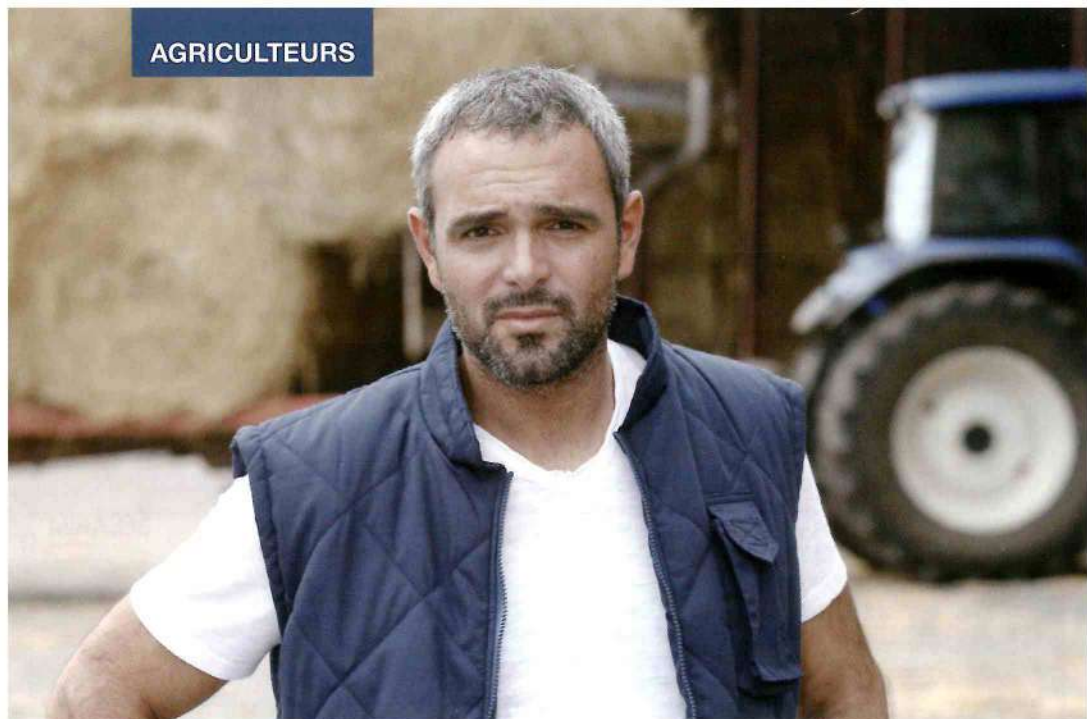
Chef de projet : Romain Persicot

Conception : Apasec Lyon

Impression : Despesse

Tirage : 40 000 exemplaires

AGRICULTEURS



**VOUS SOUHAITEZ
ALLER DE L'AVANT
VOTRE BANQUE EST LÀ
POUR VOUS
ACCOMPAGNER.**

Crédit  Mutuel